



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**L'ÉCOLE**

**DE LA**

Année scolaire  
**2021 - 2022**

**RÉPUBLIQUE**



**DOSSIER DE PRESSE**



Chiffres clés de l'académie de Dijon	p. 2
La région académique : champs d'actions	p. 3

# 1.

## **ASSURER** **LA MAÎTRISE** **DES FONDAMENTAUX**

01	L'école promotrice de santé	p. 6
02	Assurer les apprentissages fondamentaux - Priorité au 1 <sup>er</sup> degré	p. 11
03	Innover pour faire progresser chaque élève	p. 14
04	Prendre en compte la diversité des élèves	p. 19

# 2.

## **ACCOMPAGNER** **POUR RÉUSSIR**

05	Évaluer et agir	p. 26
06	Accompagner tous les territoires de l'académie	p. 37
07	Ouverture culturelle et internationale	p. 42

# 3.

## **MOBILISER TOUS LES ACTEURS** **AUTOUR DE VALEURS COMMUNES**

08	Encourager l'engagement des élèves et développer leur citoyenneté	p. 48
09	L'académie s'engage au service de valeurs fortes	p. 54
10	Valoriser les initiatives des agents , développer leurs compétences, les accompagner dans leur carrière	p. 60
11	Une démarche continue d'amélioration du service public	p. 64

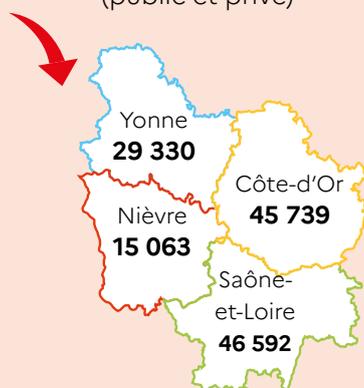
# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE DIJON



## LES ÉLÈVES<sup>(1)</sup>

**265 148** écoliers, collégiens et lycéens

**136 724** élèves du 1<sup>er</sup> degré  
(public et privé)

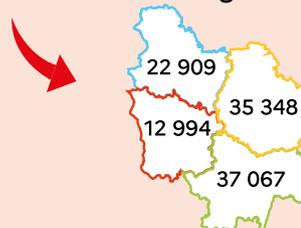


**128 424** élèves du 2<sup>nd</sup> degré  
(public et privé)

**74 040** collégiens

**54 384** lycéens (LGT, pro et post bac)

**108 318** dans l'enseignement public :



## LES PERSONNELS

**27 686**

**8 963** enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**11 176** enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

**7 547** personnels non enseignants



## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**1 957**

écoles et établissements du 2<sup>nd</sup> degré

**1 697** écoles

**182** collèges

**75** lycées et **3** Erea\*

\* Erea : établissement régional d'enseignement adapté

## LES DIPLÔMES<sup>(2)</sup>

**89,7 %** Taux de réussite au  
diplôme national  
du brevet (DNB)

**94,3 %** Taux de réussite  
au baccalauréat\*

\* pourcentage après session de juillet 2021.

## LE BUDGET<sup>(3)</sup>

**1,6** Milliard d'euros



# LA RÉGION ACADÉMIQUE CHAMPS D'ACTION



## JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORTS

Offrir un cadre à chaque jeune lui permettant de s'épanouir au delà du temps scolaire



## INFORMATION ET ORIENTATION

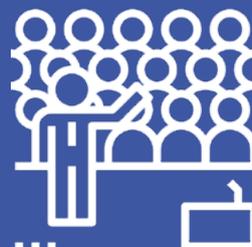
Développer l'ambition et accompagner les parcours pour amener les jeunes sur la voie de leur réussite



Encourager les mobilités entrantes et sortantes et permettre à chaque élève de donner une dimension internationale à sa scolarité

## MOBILITÉS ET INTERNATIONAL

Accompagner le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION



Faire émerger une culture commune des pratiques numériques et de l'enseignement hybride et travailler à un égal accès au numérique pour chaque élève

## NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION

Favoriser l'accès à la voie professionnelle par les formations scolaires, universitaires et en apprentissage dans un continuum Bac -3/+3

en lien avec les campus des métiers et des qualifications (CMQ) et par les formations tout au long de la vie



## FORMATION PROFESSIONNELLE



## ARTS ET CULTURE

Construire des parcours qui permettent à chaque jeune d'accéder aux arts et à la culture tout au long de sa scolarité

En soutien de ces grandes politiques, la région académique est engagée dans une gestion cohérente des achats et du patrimoine immobilier à une échelle régionale.

1.



**ASSURER**

**LA MAÎTRISE**

**DES FONDAMENTAUX**





# 1 - L'ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Parce que la construction des apprentissages ne saurait s'envisager sans que soit assurée au préalable la santé des élèves, des actions de prévention et d'accompagnement sont mises en œuvre dans l'académie. Cela passe par l'amélioration des conditions environnementales de la scolarité et par la promotion des comportements favorables à la santé.

La démarche École promotrice de santé a pour enjeu de valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre dans le cadre du parcours éducatif de santé en les fédérant dans le projet d'école ou d'établissement. Le conseil d'école ou le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ont un rôle moteur dans l'impulsion et le développement des actions.

## — BIEN DORMIR, BIEN MANGER

### L'académie de Dijon renforce son engagement dans la promotion de la santé à l'école.

Les récentes études de santé menées auprès des publics enfants et adolescents en lien avec l'alimentation et le sommeil mettent en évidence des carences parfois très importantes en la matière. Or, un élève en situation de précarité alimentaire ou de fatigue chronique voit ses capacités d'attention et de compréhension fortement diminuées, ce qui impacte de manière non négligeable ses résultats scolaires. Aussi, des réponses concrètes et ciblées sont mises en œuvre, comme les petits déjeuners gratuits dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) ou encore un travail sur les compétences psycho-sociales et le bien-être en milieu scolaire.

Dès cette rentrée, l'académie de Dijon participe au déploiement du dispositif École promotrice de santé, qui invite au développement d'une culture commune par une approche globale, positive et pluricatégorielle. Cette démarche s'inscrit en complément du Parcours éducatif de santé, qui permet d'ores et déjà de structurer les outils d'information liés à la protection de la santé des élèves et à la prévention des conduites à risques avec les activités pédagogiques en référence aux programmes scolaires.

Ainsi, sur la base des besoins identifiés en début d'année scolaire et analysés lors du CESC (comité d'éducation à la santé et la citoyenneté), les équipes de la communauté éducative, (composée des enseignants, des personnels d'encadrement, de vie scolaire, de santé et des collectivités territoriales, ainsi que des parents) proposeront au sein de leurs établissements et après concertation, un programme d'actions de prévention graduel et adapté, au bénéfice des élèves et de leurs familles.

## – BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

### Le bien-être pour mieux apprendre

Le bien-être, tel qu'il est promu par les actions de formation académique depuis l'automne 2018, prend évidemment en compte cet enjeu majeur de notre École : favoriser tout ce qui permet l'apprentissage. Cela s'est notamment traduit, lors du premier confinement, par la mise à disposition de ressources en ligne autour de la présence cognitive et psychique, la gestion du stress et la régulation des affects ou de l'énergie, qu'elle soit à canaliser ou à mobiliser.

### Actions en faveur du bien-être : bilan et perspective

À défaut de la possibilité d'une formation présentielle des professeurs, un parcours M@gistère a été conçu l'an dernier afin de former des professeurs et des personnels de l'académie sensibles à l'enjeu du bien-être.

Dès l'automne, l'action de formation bien-être a été repensée, en lien avec la campagne d'évaluation externe des établissements, et développée autour de la thématique « La vie dans l'établissement : la vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire ».

Cette réorientation se fonde sur un constat : même si les professeurs formés au bien-être sont convaincus et actifs dans ce domaine, seule une Formation d'initiative locale portée par la communauté scolaire permet, à terme, d'installer dans l'établissement une culture systémique du bien-être qui bénéficie à tous les adultes et à tous les élèves.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le bilan de la première campagne d'évaluation des EPLE guidera donc l'action de formation. Là où des besoins en termes de bien-être apparaîtront, les formateurs académiques interviendront, au plus près des équipes, pour affiner le diagnostic et proposer des actions en lien avec la ou les composantes du bien-être concernées : stress, concentration, régulation des affects... Le cœur de l'action demeure le même, en adéquation avec le domaine 3 du Socle commun : développer l'empathie (comportements prosociaux et compétences psychosociales), sans laquelle toute vie en communauté est impossible.

### Enquête climat scolaire, un outil de diagnostic au service du bien-être des élèves et des personnels.

L'enquête locale de climat scolaire à destination de l'ensemble de la communauté éducative constitue un outil de pilotage interne. L'objectif consiste à se fonder sur les représentations, en les partageant et les objectivant, pour définir et conduire une stratégie collective d'amélioration globale du climat scolaire.

Entièrement dématérialisée, elle donne la parole aux élèves, aux personnels et à leurs parents. Les questions sont simples et explicites (« Comment te sens-tu au collège », « Rencontres-tu des difficultés scolaires ? », « Depuis le début de l'année, as-tu été frappé, ou as-tu frappé quelqu'un ? »), et balaie l'ensemble des facteurs qui permettent d'agir sur le climat scolaire.

Une charte déontologique encadre l'usage de cette enquête, qui doit rester un outil d'autoévaluation interne et garantir l'anonymat des participants.

Malgré la crise sanitaire, trois établissements ont fait le choix d'organiser une passation en 2020-2021 et de s'engager dans une dynamique collective d'amélioration du climat scolaire.

## — DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, SAVOIR NAGER, SAVOIR ROULER À VÉLO

### Éduquer à un mode de vie actif et sécuritaire à l'école : un objectif prioritaire

Aujourd'hui, renforcés par le contexte sanitaire récent, plusieurs constats amènent à une réflexion collective et urgente autour de l'activité physique à l'École :

- la réalisation d'au moins une heure d'activité physique quotidienne pour les jeunes français (11-17 ans) place la France au 22<sup>e</sup> rang sur les 25 pays les plus favorisés
- les enfants ont perdu près de 25% de leur capacité cardio-vasculaire depuis 40 ans
- les impacts inquiétants des confinements et des couvre-feux
- l'instruction de l'EPS dans le primaire n'est effective que partiellement, les trois heures prévues au programme n'étant de façon générale ni effectuées totalement, ni contrôlées

Si le bénéfice de l'activité physique est reconnu unanimement, une action éducative partagée dans et hors de l'école est primordial pour le rendre explicite. Le rôle de l'École est essentiel pour lutter contre les inégalités et permettre un engagement présent et futur par l'appropriation de connaissances, d'habiletés et d'habitudes liées à l'activité physique.

#### BÉNÉFICES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR L'ENFANT



Dans le premier degré, plusieurs dispositifs s'articulent autour de l'obligation des **3h d'EPS hebdomadaires** pour renforcer l'activité physique à l'école. Tous répondent à l'objectif prioritaire commun : éduquer à un mode de vie actif et sécuritaire à l'École.

Les dispositifs de l'**Aisance aquatique** et du **Savoir rouler à vélo** constituent en outre une action prioritaire du Gouvernement. Ils ont pour enjeu d'y répondre en favorisant l'autonomie des enfants et en leur permettant d'accéder à une vie active, sécuritaire dans le respect de l'environnement.

#### AISANCE AQUATIQUE

Première étape d'un continuum de formation vers le savoir nager sécuritaire, compétence attendue en fin de 6<sup>e</sup>.

#### SAVOIR ROULER À VÉLO

Permettre de circuler à vélo en réelle autonomie à l'entrée au collège, tout en incitant à des mobilités actives, en toute sécurité.

### Dans l'académie de Dijon

Des actions et manifestations autour des dispositifs aisance aquatique et savoir rouler à vélo sont en place dans les écoles primaires de l'académie de Dijon.

Des ressources informationnelles, pédagogiques, bibliographiques sont mises à disposition des professeurs des écoles de chaque département de l'académie : albums ludiques ciblés, livrets de compétences, guides d'enseignement, fiches de travail ou d'évaluation, kit pédagogique...

La mutualisation des ressources humaines et matérielles de tous les acteurs concernés est nécessaire pour faire vivre ces deux dispositifs d'Aisance aquatique et Savoir rouler à vélo au service de la formation de tous les élèves, de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être.



## – PASS'SPORT

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants.

Dans ce contexte, le président de la République a souhaité la création du Pass'Sport, une aide financière d'envergure, pour permettre à plus de 5 millions de jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021, éligibles à l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation enfant handicapé, de s'inscrire dans une structure sportive de leur choix.

Cette nouvelle allocation de rentrée sportive est de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive de septembre 2021 à juin 2022.

En savoir plus : [www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

LE **PASS SPORT**  
COMMENT ÇA MARCHE ?

Fin août,  
**3,3 millions de familles**  
recevront le Pass'Sport  
et bénéficieront d'une  
**réduction de 50 euros**  
par enfant pour la prise  
d'une licence ou adhésion :

- dans les associations sportives affiliées à une fédération ;
- en QPV, dans toutes les associations sportives agréées.

## – SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ET MENTALE POST COVID

Un plan de santé psychologique à destination des acteurs de terrain, pour mieux accompagner les élèves et prendre soin de leur bien-être à l'école, au collège ou au lycée, dès la rentrée 2021.

Être en bonne santé mentale, c'est se sentir bien et s'accomplir, être en mesure de surmonter les tracasseries de la vie quotidienne, d'étudier ou de travailler, d'échanger avec les autres. La santé mentale est donc un état de bien-être, indispensable pour être en bonne santé « tout simplement ».

L'épidémie liée au coronavirus et le confinement ont eu un impact sur notre vie quotidienne, notre santé physique et mentale. C'est pourquoi, en cette période de crise sanitaire, de nombreux enfants et adolescents sont stressés, parfois en souffrance.

### Un plan académique dédié

C'est pour répondre à ce constat, que l'académie de Dijon met en place dès la rentrée 2021 un plan académique santé psychologique et mentale post Covid. Celui-ci aura pour finalité d'apporter des outils aux professionnels directement au contact des élèves afin que ces derniers puissent repérer précocement ces jeunes en souffrance et les orienter vers une prise en charge adaptée.

### Des actions à destination des acteurs de terrain :

- lors de la journée de pré-rentrée, sensibilisation des chefs d'établissement aux ressources mises à leur disposition par l'académie
- sensibilisation des élus du CAVL dès le mois de septembre, sur les moyens à mettre en œuvre au sein de leur établissement afin de permettre aux élèves en souffrance de bénéficier d'un lieu d'échanges dédié
- inscription au plan académique de formation (PAF) de modules de formation, sur le repérage et la gestion de la crise suicidaire et sur le bien-être à l'école, à destination de tous les membres des équipes éducatives (personnels de direction, conseillers principaux d'éducation, enseignants, professeurs documentalistes, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, psychologues de l'éducation nationale, infirmiers, assistants sociaux, médecins...).

## – COMITÉ ACADÉMIQUE D'ÉDUCATION À LA SANTÉ (CAESC)

Le CAESC, présidé par la rectrice Nathalie Albert-Moretti, s'est réuni en mars 2021. Il a fixé le cap du déploiement de ses actions : porter une politique d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans l'académie en tenant compte de la richesse de ses territoires et en garantissant à ses élèves l'égalité des chances.

L'École apporte une contribution significative à la santé et au bien-être des enfants et des adolescents : des élèves en bonne santé apprennent mieux. Elle crée les conditions de la réussite pour tous. Quel que soit le projet de l'élève, il doit s'inscrire dans la construction de la confiance, de l'estime de soi et des autres.

Les 4 grands domaines d'intervention du CAES :

- citoyenneté
- prévention de la violence
- parentalité et lutte contre l'exclusion
- santé et prévention

### Les priorités

Priorités académiques :

- inscrire toutes les actions et les projets dans le parcours de l'élève
- être bien dans son corps, dans sa tête et avec les autres
- pour une école plus sûre : le plan de prévention des violences, en encourageant la mise en place de CESC inter-degrés, pour faciliter la liaison école-collège

En complément des priorités de l'ARS (Agence régionale de santé) développées également à l'école visent :

- la prévention des conduites addictives
- l'éducation à la sexualité
- la nutrition
- la prévention des risques auditifs



## – FOCUS NIÈVRE

### LUTTE CONTRE L'EXCLUSION/ CESC INTER DEGRÉS

#### Semaine du handicap à Fourchambault

Objectif : projet inter-degré, engageant élèves et adultes, afin de sensibiliser au handicap, à la différence et aux moyens de lutter contre l'exclusion.

180 élèves inter-degrés sont concernés

- Classes de 6<sup>e</sup> du collège
- Classe de CM2
- Classes intégrées des IME de Marzy et de Varennes-Vauzelles
- Dispositif ULIS collège



## – FOCUS SAÔNE-ET-LOIRE

### PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

#### Formation à la médiation par les pairs au collège Jean Vilar à Chalon-sur-Saône.

Partenariat Office centrale de coopération à l'école (OCCE 71)

Objectif : projet visant à réguler le climat scolaire et lutter contre le harcèlement. Toutes les classes de 6<sup>e</sup> sont concernées et en bénéficieront chaque année. Le projet est partagé dans une réflexion sur la co-éducation lors du café des parents.

Sensibilisation de TOUTES les classes de 6<sup>e</sup>, formation de médiateurs entre pairs, présentation de la formation aux parents dans le cadre du volet parentalité du CESC et dans le cadre du café des parents inter-degrés.

158 élèves de 6<sup>e</sup> (7 classes).



## 2 - ASSURER LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX - PRIORITÉ AU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

### 2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La dynamique initiée en 2017 dans le 1<sup>er</sup> degré pour assurer la priorité à la maîtrise des apprentissages fondamentaux se poursuit avec constance et détermination : un accompagnement ciblé et renforcé des élèves en s'appuyant sur les évaluations nationales ; des classes à effectifs limités ; des formations massives des enseignants en français et en mathématiques.

Les premiers résultats des élèves sont encourageants notamment en éducation prioritaire avec une forte adhésion des enseignants et des parents.

Les formations proposées aux enseignants dans le cadre des plans mathématiques et français sont également appréciées et ont ainsi vocation à se poursuivre.

#### — DONNER DE BONNES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE : LES DÉDOUBLEMENTS / LIMITATION DES EFFECTIFS

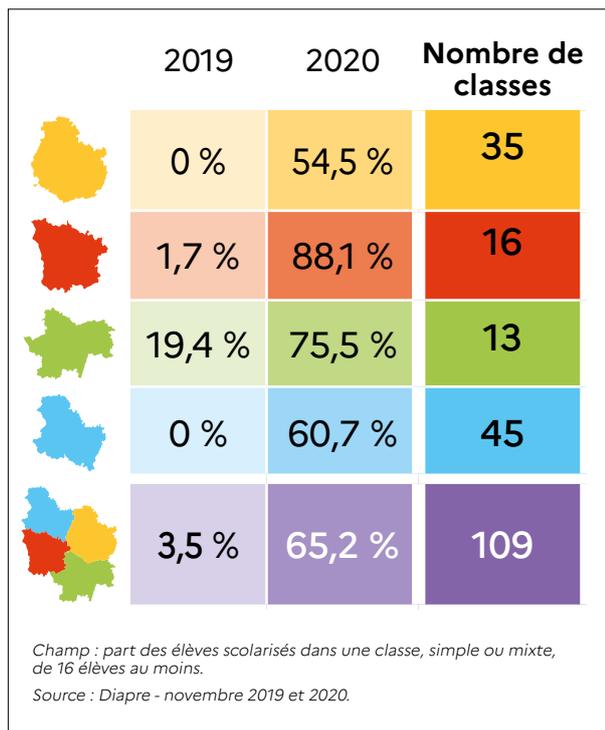
##### Abouissement de la mesure Classes à effectifs réduits en Éducation prioritaire

Cette mesure phare pour permettre la réussite de tous les élèves en Éducation prioritaire s'est mise en place progressivement depuis la rentrée 2018. Elle arrive à terme de son déploiement avec la création de classes à effectifs réduits pour l'ensemble des classes de CP et CE1 de l'académie. En ce qui concerne les grandes sections de maternelle (GS), l'académie de Dijon est passée de 3,5 % des classes de GS à effectifs réduits pour la rentrée 2019 à une prévision de 70 % pour la rentrée 2021.

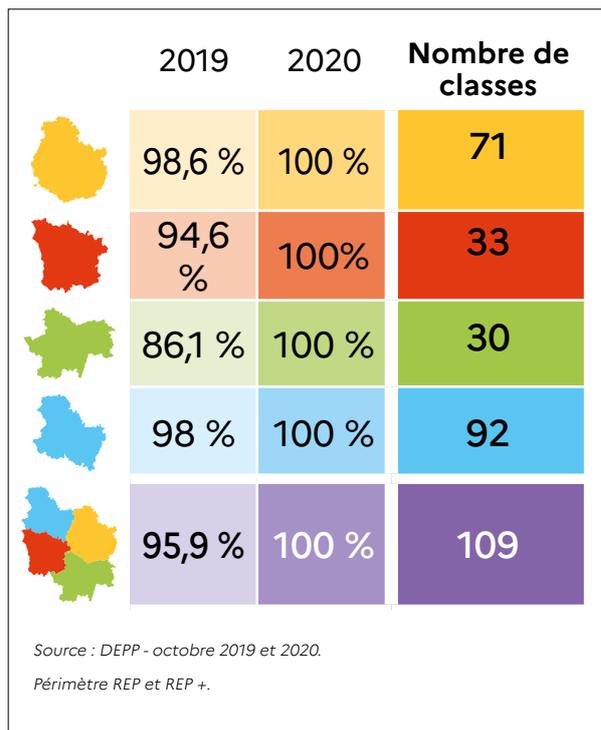
La réduction des effectifs, accompagnée d'une pédagogie adaptée, montre des résultats et des effets avérés sur la réussite des élèves.

La note n° 21 du 29 juin 2021 de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) sur les résultats des évaluations nationales de début CP et de mi-CP montre notamment une diminution des écarts de résultats entre le public hors éducation prioritaire et le public en éducation prioritaire du début de l'année du CP au milieu d'année.

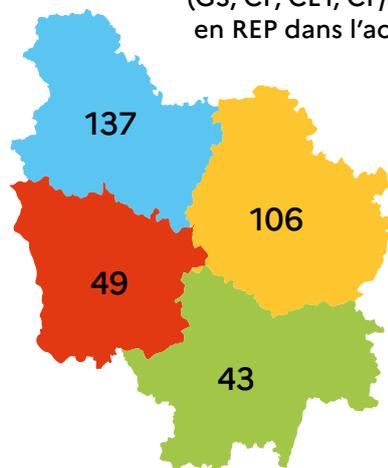
### Part des GS dédoublées en REP



### Part des CP et CE1 dédoublées en REP



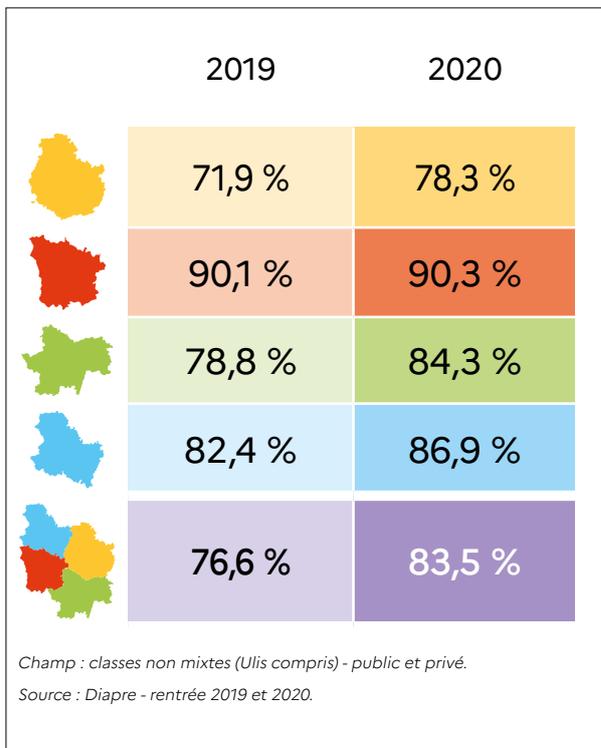
### 335 classes dédoublées (GS, CP, CE1, CP/CE1) en REP dans l'académie



### Limitation des effectifs à 24 élèves en grande section, au CP et au CE1

Pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et assurer l'acquisition des apprentissages fondamentaux, les effectifs des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 hors éducation prioritaire sont progressivement limités à 24 depuis la rentrée 2020 jusqu'en 2022.

### Part des classes ayant un effectif inférieur à 24 élèves



## — FORMER LES ENSEIGNANTS

La formation des enseignants est au cœur des évolutions du système éducatif. Les débats et conclusions du Grenelle de l'Éducation en ont largement fait état. Le plan académique de formation (PAF), traduction académique de la stratégie ministérielle, vise à contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif et des résultats des élèves. Il se déploie dans le cadre du schéma directeur de la formation continue, dont les lignes structurelles sont définies par la circulaire n° 2019-133 du 23 septembre 2019.

## LE PAF, 3 axes et des principes transversaux

Le plan académique de formation se décline selon 3 axes :

- se situer dans le système éducatif,
- se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles,
- être accompagné dans son parcours professionnel et valoriser ses compétences.

Il est structuré autour de principes transversaux, leviers permettant d'atteindre les objectifs fixés : former tous les personnels selon des modalités adaptées à leurs besoins et à ceux de l'institution.

### LES CONSTELLATIONS, UNE AUTRE MANIÈRE DE SE FORMER

Depuis la rentrée 2020, un tiers de l'ensemble des enseignants du 1<sup>er</sup> degré bénéficie d'une modalité de formation spécifique dans le cadre soit du plan français soit du plan mathématiques à raison de 30 heures de formation sur l'année scolaire.

Concrètement, les enseignants sont regroupés par 6 ou 8 sous forme de « constellations » et bénéficient de l'accompagnement d'un formateur tout au long de l'année. Ils définissent ensemble une question d'enseignement « Comment rendre attractive une séance de conjugaison ? » ou « Comment aider les élèves en expression écrite en s'appuyant sur le travail du vocabulaire et de l'oral ? » et la traitent sur l'année scolaire avec des apports théoriques, des échanges de pratiques, des constructions de séances et des observations croisées.

L'apprentissage par les pairs est ainsi privilégié.

Dans l'académie de Dijon, au cours de l'année scolaire 2020-2021, **1 293 enseignants** (162 constellations) sont formés dans le cadre du **plan français** et **1 122 enseignants** dans le cadre du **plan mathématiques**. Cette dynamique se poursuivra pour l'année scolaire 2021-2022. Malgré un contexte sanitaire complexe et une adaptation au fil de l'eau des modalités de formation, les retours des enseignants sont globalement bons en ce qui concerne ces nouvelles modalités de formation. La plupart des professeurs apprécie que l'on réponde à un besoin de formation en articulant théorie et pratique, en permettant des échanges et des observations d'autres collègues. Ils apprécient également de construire et de tester des séances et des outils qui leur seront réellement utiles. Certains posent la question d'une suite pour l'année prochaine, souhaiteraient continuer à travailler de cette façon avec un souci de mutualisation des ressources.



## 3 - INNOVER POUR FAIRE PROGRESSER CHAQUE ÉLÈVE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

L'ambition de l'école est de s'attacher à la réussite de tous les élèves sans exception. L'innovation est un puissant levier de cette ambition. Elle est un état d'esprit par lequel on s'engage à faire un inventaire de ses pratiques pour les interroger, les réguler et les ajuster. Il s'agira de découvrir la marge de progression de chaque élève pour l'aider à progresser.

### – DES NOUVEAUX MODES D'APPRENTISSAGE

L'innovation est un vecteur formidable de rejet de toute forme de fatalisme et ainsi un moyen d'invention de nouveaux modes d'apprentissage. Quand les acquis de l'innovation sont éprouvés, la transférabilité des pratiques sera possible et souhaitable dans un contexte différent.



### – FOCUS CÔTE-D'OR

#### CLASSE COLLABORATIVE, D'OUVERTURE CULTURELLE, LINGUISTIQUE ET EUROPÉENNE

##### Collège Jean Lacaille, Bligny-sur-Ouche

Le collège a créé une salle numérique d'échange de travail collaboratif et de pratiques innovantes à destination de tous les élèves et enseignants. Cet espace a pour objectif de faciliter les interactions et d'enquêter, échanger, interagir, découvrir, développer et créer. La salle permet en outre des visio-conférences pour échanger avec des professionnels, assister à des cours au lycée, aller à la rencontre de partenaires européens ou découvrir le patrimoine français.



— FOCUS  
CÔTE-D'OR

### 6<sup>E</sup> AUTONOMIE

#### Collège La Croix des Sarrasins, Auxonne

La classe travaille par projets et en ateliers. Les enseignants adoptent une posture d'aide et d'accompagnement dont l'objectif est de rendre les élèves autonomes dans leur travail en classe et à la maison.

L'équipe a sollicité les enseignants du 1<sup>er</sup> degré du secteur et particulièrement l'école de Tillenay pour un échange de pratiques portant sur le développement de l'autonomie chez les élèves et ainsi bénéficier d'une expertise pour engager une continuité pédagogique entre l'école et le collège.



— FOCUS  
CÔTE-D'OR

### SMOOCYCLETTE

#### Collège Pasteur de Montbard

#### Qu'est-ce qu'une smoocyclette ?

Un vélo fixe, équipé d'un blender, permettant la réalisation de « smoothies » à base de fruits et légumes grâce au pédalage du smoocycliste !

#### Objectif

Projet inter degré, engageant élèves et adultes, dans un secteur rural, REP, où un travail de fond est réalisé depuis plusieurs années afin de promouvoir les bienfaits d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique.

#### Tout au long de la semaine du goût, du 11 au 17 octobre 2021 :

les lycéens voisins du lycée professionnel Guillaume se lancent dans la construction de smoocyclettes. Les élèves de SEGPA section HAS présenteront et animeront l'action à destination de tous les collégiens de Montbard. Les trois écoles Joliot Curie-Cousteau, Langevin-Pasteur et Diderot accueilleront eux aussi les smoocyclettes dans les écoles.

## – DES PROJETS INNOVANTS POUR AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ET LA MOTIVATION DES ÉLÈVES

Le Prix national d'éducation Chercheurs en Actes, créé en 2019 par le CSEN, le Réseau Canopé, le Réseau des INSPE, l'IH2EF et la GMF, met à l'honneur les initiatives et méthodes portées par des équipes pédagogiques et récompense des actions qui s'appuient sur la recherche et l'expérimentation ou les bonnes pratiques à l'international.

Pour cette seconde édition, 57 initiatives ont été présentées dans 17 académies.

L'académie de Dijon a remporté deux des quatre prix :

- le prix **Égalité des chances** avec l'Opération enthousiasme orthographique, attribué à l'école Charles-de-Gaulle (Le Creusot)
- le prix **Métacognition et confiance en soi** attribué au collège Jean-Rostand (Quétigny) pour son projet Teams.

### Plus d'informations :

<https://www.reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale-site-officiel/evenements/le-prix-chercheurs-en-actes.html/>



### – FOCUS SAÔNE-ET-LOIRE

#### PRIX ÉGALITÉ DES CHANCES AVEC L'OPÉRATION ENTHOUSIASME ORTHOGRAPHIQUE

##### École Charles de Gaulle, Le Creusot

En 1987, 25 % des élèves de CM2 faisaient 15 erreurs et plus dans une dictée type de 10 lignes ; ils étaient 57 % aux derniers tests nationaux (DEPP 2015). Face à cette situation, l'école Charles de Gaulle a cherché des solutions destinées à réenchanter l'apprentissage de l'orthographe, en s'associant à l'Opération enthousiasme orthographique.

L'objectif ? Mettre à disposition des professeurs des outils innovants pour enseigner l'orthographe avec enthousiasme.

Ils ont ainsi imaginé, conçu et testé un arbre programmatique de l'orthographe, des comptines phonèmes, des images orthographiques, un rituel de la boîte mémoire et un programme Lecture-Ecriture Orthographiée. Les premiers résultats sont encourageants puisque pour l'outil de la boîte mémoire, 98 % des élèves se déclarent enthousiasmés par cette pratique de l'orthographe.



### – FOCUS CÔTE-D'OR

#### PRIX MÉTACOGNITION ET CONFIANCE EN SOI

##### Collège Jean Rostand, Quétigny

En quoi la modification des espaces d'apprentissage et des rythmes de travail peut améliorer les conditions d'apprentissage ?

À Quétigny, le collège Jean Rostand a lancé **TEAMS** (Temps et espaces d'apprentissage en milieu scolaire), une expérience qui a pour objectif d'améliorer le bien-être des élèves et de l'équipe pédagogique.

En 2021, les horaires de deux classes de 6<sup>e</sup> ont été aménagés différemment des autres classes, avec des séquences d'enseignement de 45 minutes au lieu de 55 minutes. Les élèves avaient la possibilité d'investir les temps de pause comme ils l'entendaient, avec les activités qu'ils souhaitaient tant qu'ils respectaient les règles de l'établissement.

En parallèle, le collège a développé un programme d'enseignement sur l'attention **ATOLE**. L'équipe enseignante a bénéficié d'une formation de la communauté universitaire avec un accompagnement et une évaluation de l'IREDU, pour mesurer in-fine l'impact sur les compétences des élèves.



— FOCUS  
RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

— LE SOCLE NUMÉRIQUE

L'appel à projet Socle numérique dans les écoles primaires offre la possibilité, par l'acquisition de nouveaux matériels numériques et la formation des équipes éducatives, de faciliter l'innovation pédagogique dans le premier degré. Le projet porté dans les écoles participantes contribue à la réussite de chaque élève et à la réduction des inégalités.

La crise sanitaire de la Covid-19, en accélérant les pratiques numériques, en aura révélé leur utilité, mais aussi leur potentiel. Continuité pédagogique, continuité éducative et administrative, nouvelles modalités de travail, à distance puis hybrides (présence et distance), désynchronisation des temps d'apprentissage sont autant de défis pour l'école auxquels le numérique a apporté des solutions.

Afin de pouvoir largement développer les usages, il est nécessaire de faire face à la disparité d'équipements. L'État et les collectivités œuvrent en ce sens, tant pour les écoles, collèges et lycées..

À l'automne 2021, les États généraux du numérique pour l'éducation ont entériné ce constat. Ces derniers ont mobilisé tous les acteurs de la communauté éducative - élèves, parents, enseignants, personnels d'encadrement, agents, etc. - les collectivités territoriales, les associations et les entreprises partenaires de l'École pour débattre et formuler des propositions concrètes sur les enjeux éducatifs liés au numérique pour dégager une vision partagée. Parmi les prescriptions fortes retenues pour lutter contre la fracture numérique, s'est également imposée la nécessité de garantir un socle numérique minimal pour les écoles et ainsi assurer un égal accès au numérique pour tous.

En réponse a été mis en place un appel à projet intitulé Socle numérique dans les écoles élémentaires. Inscrit dans le cadre du plan de relance, son ambition est d'apporter dans chaque école le socle numérique nécessaire à la réalisation d'activités d'apprentissage et de donner aux élèves des éléments d'une culture numérique.

**Le Socle numérique : quel équipement pour les écoles ?**

- un équipement de classe (vidéoprojecteur, ordinateur, ...),
- un ensemble d'équipements mobiles mutualisables entre les classes (classe mobile tablettes, ultra portables, ...),
- un équipement d'école (ordinateur, scanner,...),
- une infrastructure réseau informatique adaptée,
- un accès à des services et ressources numériques dans un cadre de confiance ainsi que la nécessaire formation.

L'appropriation des matériels ainsi acquis fait l'objet de formations à destination de chaque enseignant désireux d'en tirer la meilleure plus-value dans le cadre de son projet pédagogique.

L'appel à projet a connu un très grand succès auprès des collectivités, preuve d'un réel besoin.

**L'appel à projets pour un socle numérique à l'échelle de la région académique**

- 381 dossiers retenus, dans plus de 460 communes
- 493 écoles
- 3,8 millions d'euros de subventions accordées

Ces projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées ou leurs groupements et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Au-delà de l'équipement des écoles, les projets participent, en tout ou partie, à l'acquisition des fondamentaux – lire, écrire, compter –, à l'individualisation de la pédagogie et à l'acquisition de compétences numériques. Ils encouragent le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et périscolaires, favorisent la relation entre les familles et les écoles et renforcent la dimension inclusive de l'école.

### Les objectifs des projets Socle numérique dans les écoles élémentaires :

- renforcer l'équité territoriale,
- réduire la fracture dans les usages du numérique,
- donner de la cohérence avec les projets développés en collèges.

Les projets contribuent à accompagner l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques pédagogiques dans l'école au service de la réussite scolaire de tous les élèves et soutiennent la dynamique locale de développement.

Dans l'académie de Dijon,

**297 écoles** bénéficieront de projets pédagogiques de transformation numérique





## 4 - PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

La prise en compte de la diversité des élèves est un objectif essentiel de notre École. Il relève de l'accompagnement du parcours de l'ensemble des élèves, selon leurs besoins éducatifs particuliers, qu'il s'agisse des élèves reconnus en situation de handicap, des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale, des élèves dits intellectuellement précoces, des élèves allophones ou issus de familles itinérantes et tout autre type de besoins éducatifs particuliers.

### — DES ENSEIGNEMENTS DIFFÉRENCIÉS PRENANT EN COMPTE LES PROFILS DES ÉLÈVES

Chaque élève a droit à une éducation de qualité quels que soient sa singularité, son lieu d'habitation et ses besoins. L'École adapte ainsi ses méthodes pédagogiques pour prendre en compte les différences et tendre vers une éducation de qualité égale pour chacun.

Pour l'année scolaire 2021-2022, en lien avec le bilan des évaluations d'établissement de l'année précédente, l'académie de Dijon oriente les actions de formation des enseignants sur les pratiques pédagogiques transversales : la différenciation pédagogique, la personnalisation des parcours de l'élève et l'acquisition de l'autonomie des élèves dans leurs apprentissages.



### — FOCUS CÔTE-D'OR

#### COGNI'CLASSES ET PROGRAMME ADOLE

##### Collège Paul Fort, Is-sur-Tille

Les enseignants du collège Paul Fort ont conclu que la mémorisation et l'attention sont les deux domaines les plus ardues pour leurs collégiens par manque de méthode. L'équipe enseignante s'est adressée via la CARDIE à deux chercheurs spécialisés en neurosciences, Jean-Luc Berthier pour les Cogni'classes et la mémorisation et Jean-Philippe Lachaux, chercheur à l'INSERM à Lyon et spécialiste de l'attention et du projet Adole. Un suivi régulier a été mis en place avec les chercheurs.

La CARDIE propose un ensemble de ressources pédagogiques et de captations de conférences qui permettent aux équipes de mettre en place des Cogni-classes et le programme Adole.

## – ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP : DÉVELOPPER DE L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ

Rendre l'école plus inclusive, de manière durable, à la fois dans les pratiques au quotidien mais aussi dans le pilotage et l'accompagnement des personnels, telles sont les orientations prises lors de la conférence nationale du handicap du 11 février 2020, qui guident l'action de l'académie en faveur des enfants en situation de handicap.

### Les objectifs suivis dans l'académie pour une rentrée 2021 pleinement inclusive :

- La poursuite du maillage territorial avec la création de dispositifs de scolarisation collective de type Ulis dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, pour favoriser l'allongement du parcours scolaire de l'élève,
- L'externalisation de classes des établissements médico-sociaux dans les écoles, collèges et lycées de Bourgogne, pour permettre aux élèves de profiter de temps de scolarisation avec leurs pairs.

### À la rentrée 2021 :

#### Des créations d'ULIS

- 1 ULIS pro dans la Nièvre : pour les élèves souffrant de troubles du spectre autistique, création d'une Ulis pro TSA au lycée des métiers François Mitterrand (Château-Chinon), en lien avec les associations Le Fil d'Ariane et l'ADAPEI. Ce dispositif, qui dispose d'un internat réservé à ce public, offrira aux élèves la possibilité de construire un projet professionnel réfléchi et valorisant.
- 3 nouvelles unités en classes maternelles (UEMA) à l'école de Rosoy (89), à l'école du Drapeau (Dijon) et à l'école maternelle de l'Est (Chalon-sur-Saône)
- 4 en classes élémentaires (UEEA) seront nouvellement créées, avec des enseignants en appui des pratiques, à l'école Blaise Pascal (Nevers), à l'école de l'Annexe (Mâcon), à l'école Laborde (Auxerre). Une ouverture prévue à la rentrée 2022 (Chalon-sur-Saône)
- 4 personnes ressources « troubles du spectre autistique » affectées dans les DSDEN

#### Des équipes mobiles d'appui à la scolarisation dans chaque département

Ces équipes ont pour objectif de renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap, en apportant expertise et ressources aux écoles et établissements scolaires ainsi qu'à la communauté éducative. Elles s'appuieront sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux en les articulant avec celles des formateurs de l'éducation nationale.

Ces équipes seront chargées de conduire, auprès de la communauté éducative, des actions collectives de conseil, de sensibilisation, d'appui, d'aide, pouvant naître d'observations ciblées sur l'accueil d'un enfant en particulier.

Avec l'appui de l'ARS, des professionnels du secteur médico-social interviendront en établissements scolaires auprès d'élèves notifiés par les MDPH et non accompagnés, dans chaque département.

**Objectif :** aider les élèves, en complémentarité d'action avec les autres acteurs de l'École.

### Généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) :

En constante progression chaque année, les PIAL seront 96 à la rentrée 2021. Ils sont majoritairement inter-degrés, pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de la classe, de l'école et ou de l'établissement scolaire.

Les PIAL définissent l'accompagnement au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun. Les PIAL permettent d'accroître la réactivité dans l'affectation des ressources. Ils contribuent à la professionnalisation des accompagnants et leur intégration au sein de la communauté éducative.

### Retour sur l'évaluation des PIAL

#### Les premiers retours de l'enquête menée dans 7 PIAL de l'académie, montrent :

- un accueil des acteurs très positif
- un bilan partagé avec les responsables des PIAL, les familles et les partenaires de l'École
- que ces nouvelles entités deviennent de réels points d'appui de l'École inclusive

#### Les perspectives 2021 :

- poursuite de la formation continue des personnels (plans départementaux de formation, plan académique de formation, modules d'initiatives nationales et départementales, formations d'initiatives locales)
- formation de spécialisation CAPPEI des enseignants
- ouverture de l'offre de formation à l'ensemble des accompagnants

## Répartition des PIAL dans l'académie



## – SCOLARISATION DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS EN FRANCE (EANA) : DIVERSITÉ DES BESOINS LINGUISTIQUES, RICHESSE DES SOLUTIONS PÉDAGOGIQUES

Ces élèves sont des enfants et adolescents pour qui le français n'est pas la langue première ou qui ne l'ont pas étudié à l'école avant leur arrivée à un niveau de maîtrise suffisant pour pouvoir suivre d'emblée en France métropolitaine une scolarité sans un accompagnement linguistique différencié.

L'accès des EANA à la scolarité et à la réussite dans un parcours de formation passe par l'enseignement intensif du français. Le défi est à la fois didactique et pédagogique car chaque enfant arrive avec un vécu et des besoins qui lui sont propres. Différencier est ainsi une nécessité. La démarche de projet offre à cet égard à tous ces élèves la possibilité d'apprendre dans un aller et retour fructueux entre découvertes de la langue et partages culturels.

Parfois le parcours scolaire avant l'arrivée a été morcelé, très court ou même inexistant, ce qui nécessite une prise en charge initiale renforcée qui relève de l'alphabétisation.

### La scolarisation des élèves allophones : un parcours très accompagné

Dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>nd</sup> degré, cette scolarisation repose sur deux piliers :

- un enseignement intensif du français langue seconde (FLS) chaque semaine pendant l'année qui suit l'arrivée en France, un enseignement organisé principalement dans le cadre de dispositifs spécifiques, les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A)
- une inclusion adaptée, accompagnée et individualisée en fonction de la montée en compétences de chacun, dans les classes et les cours ordinaires. La responsabilité des progrès réalisés par les élèves au sein des UPE2A, parfois rapides, parfois plus lents, toujours valorisés, est confiée à des professeurs souvent de lettres modernes, ou de langue vivante, quelquefois issus d'autres spécialités de recrutement. Leur point commun est d'avoir satisfait aux exigences d'une certification complémentaire pour l'enseignement du FLS.

### Des parcours de vie variés et une ambition : rejoindre l'école de la République

Ces dispositifs rassemblent des élèves venus d'horizons géographiques, sociaux et culturels extrêmement variés. La géopolitique, les migrations et la répartition mondiale des familles de langues concourent à fabriquer de véritables patchworks de compétences sociolinguistiques et culturelles. Les professeurs en UPE2A permettent à ces élèves de développer des compétences phonologiques, lexicales et syntaxiques du français tout en assurant des connaissances pragmatiques qui donnent à tous les clés, quelles que soient les origines de chacun, d'un parcours de formation réussi, la compétence langagière acquise permettant de bien comprendre les enjeux de ce parcours au sein de l'école de la République.

### Des initiatives pédagogiques variées pour apprendre autrement

L'ambition est élevée. L'exigence pédagogique aussi. Pour apprendre cette langue nouvelle, la culture et les valeurs qu'elle porte, les élèves des UPE2A sont souvent entraînés par leurs professeurs dans des aventures propres à se reconnaître compétents. Deux entreprises récentes dans l'académie sont venues illustrer la richesse des solutions pédagogiques mises en œuvre pour faire réussir, mais aussi accueillir au meilleur sens du terme les élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Le lycée Antoine de Chenôve et le collège Pardé de Dijon ont brillé en participant à des concours qui ont permis aux élèves allophones de croiser leurs expériences personnelles avec des moments d'une histoire plus globale, trouvant dans la richesse de la langue française, les mots justes et émouvants pour dire la solidarité ou les nécessités mémorielles.



— FOCUS  
CÔTE-D'OR

### CONCOURS CLEMI ARTE REPORTAGE

#### Lycée Antoine, Chenôve

Imaginons un lycée, le lycée Antoine, dont l'environnement urbain immédiat, la ville de Chenôve, se retrouverait presque trait pour trait dans des rushs de reportage prêtés par une chaîne de télévision. Peu importe où ces images auraient été filmées. Imaginons un montage détourné, renforcé par un beau travail d'écriture du commentaire, cela donnerait vie à un nouvel objet télévisuel, entre fiction et réalité, un documentaire réinventé.

#### La solidarité au temps du confinement

C'est ce petit tour de force que les élèves de l'UPE2A du lycée ont réalisé, remportant le deuxième prix d'un concours national organisé par le CLEMI avec le soutien de la chaîne ARTE REPORTAGE. À travers ce projet, ils ont réfléchi aux exigences de l'information. Ils ont exprimé à l'écrit des émotions fortes. Ils ont maîtrisé le rythme et la musicalité du français pour dire un peu de leur vécu d'adolescents, contemporains de la crise du Covid. Ils ont témoigné de la solidarité entre habitants et pu ainsi se projeter dans la société qui les accueille désormais.

<https://www.education.gouv.fr/concours-arteclemi-reportage-11759>



— FOCUS  
CÔTE-D'OR

### PRIX MAISON D'IZIEU 2020-2021 - PRIX SPÉCIAL DU JURY INTER-ACADÉMIQUE

#### Collège Pardé – Dijon

La question de la perpétuation de la mémoire du génocide perpétré par les nazis taraude les sociétés occidentales et leurs systèmes éducatifs. À l'échelle individuelle, la question de la mémoire pèse sur toutes celles et ceux qui connaissent un déracinement plus ou moins forcé. Que réussit-on à garder en soi de sa propre histoire et de sa filiation lorsqu'il faut fuir la misère ou la guerre civile ? La Maison d'Izieu avait initié un concours ouvert aux collégiens et tissant histoire et mémoire à travers la thématique des Lettres et dessins d'enfants dans les conflits contemporains. Les élèves de l'UPE2A du collège Pardé de Dijon, soutenus par leurs professeurs, ont saisi avec brio (prix spécial du Jury) cette opportunité d'apprendre, mêlant rigueur et émotion, à l'intersection de plusieurs domaines : l'histoire de la Shoah, le vocabulaire spécifique de cette période et puis les mots du français pour dire l'universalité de cette expérience forte et tragique, celle de l'exil sans retour, celle, souvent, de leur propre vécu.

<https://www.youtube.com/watch?v=uNWSa5qn7fQ>



2.



**ACCOMPAGNER**

**POUR RÉUSSIR**





## 5 - ÉVALUER ET AGIR

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

L'action est le moteur de la motivation et de la réussite. L'évaluation quant à elle, éclaire et ajuste les décisions prises et mises en œuvre. Toutes les actions résultent d'un constat récurrent et tenace : une inégalité sociale et géographique qui engendre souvent des inégalités scolaires. Pour les réduire, des efforts constants et volontaristes mènent nos actions et s'expriment à travers les dispositifs suivants : exploitation et prise en compte des évaluations nationales, évaluation des établissements, persévérance scolaire, « devoirs faits », école du socle, cordées de la réussite, internats d'excellence, nouveaux enseignements en EPS.

### — ÉVALUER LES BESOINS DES ÉLÈVES ET RENFORCER LES ACQUIS : BILAN DES ÉVALUATIONS

#### Des évaluations nationales en français et en mathématiques pour les élèves de 6<sup>e</sup>

Les évaluations nationales de sixième connaîtront peu de modifications afin que soit préservée la logique de continuité qui permet les comparaisons entre les différentes sessions. Dans le contexte spécifique de la prochaine rentrée, une courte enquête sera de nouveau adossée aux évaluations afin d'interroger les élèves sur leur vécu de l'année 2020-21.

Les passations seront organisées par chaque collège du 13 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. Les résultats individuels et par classe seront disponibles dès le lendemain des passations. Dans ce contexte, il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels.

La mise à disposition de l'ensemble des résultats individuels des élèves sur les parties « résolution de problèmes » en mathématiques et « compréhension de l'écrit » en français sera reconduite. Il s'agit de répondre à la demande forte des équipes pédagogiques d'avoir une vision complète des réussites et des difficultés de chacun et d'organiser ainsi une prise en charge adaptée.

En français, il sera également de nouveau proposé d'évaluer la fluence de lecture. La passation de ce test non numérique sera individuelle et pourra être réalisée par l'ensemble des membres de l'équipe éducative mais de manière préférentielle par un professeur de français. Afin que la passation de ce test et son exploitation par les professeurs soient facilitées, des documents ressources sont mis à leur disposition (texte à lire, notice de passation, document de restitution, fiche focus « travailler la fluence »). Cette passation individuelle sera menée dès les premiers jours de l'année scolaire.

L'objectif de ces évaluations est d'accompagner le pilotage pédagogique des établissements en permettant aux équipes pédagogiques de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences des élèves en début de sixième. Il s'agit de partager et d'exploiter les résultats, au sein de l'établissement, pour mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés, et de trouver dans le cadre des conseils écoles-collèges et en concertation avec les professeurs des écoles, des stratégies pédagogiques pour améliorer les compétences des élèves.

Retrouvez sur eduscol le contenu et les principes de ces tests : <https://eduscol.education.fr/2304/evaluations-de-debut-de-sixieme>

### Évaluations en début de CP et CE1 : la campagne 2021

À la rentrée 2021, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques. Ces évaluations constituent un outil pédagogique important, aussi bien pour les familles que pour les professeurs.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des besoins ou des fragilités.

Une évolution importante sera proposée pour cette nouvelle campagne. La forme des restitutions des résultats, destinées aux parents, est fortement modifiée.

À la suite d'un travail de consultation de parents, d'enseignants et de directeurs, les résultats de chaque enfant seront désormais présentés sous la forme d'un radar.

Des éléments permettant d'accompagner cette nouvelle forme de restitution seront proposés aux équipes pédagogiques des écoles.

**Les passations seront organisées par chaque école du 13 au 24 septembre.** La saisie des réponses des élèves se déroulera du 13 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.

Les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, dès le début de la campagne après la saisie complète de la classe. Les résultats des évaluations seront communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.



— FOCUS

ACADÉMIE DE DIJON

La passation des **évaluations nationales CP et CE1** est une étape indispensable pour permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques à leurs élèves pour apporter toute l'aide nécessaire à leur réussite.

Pour cela, chaque département met en place un dispositif d'accompagnement des enseignants par la production de ressources pédagogiques et par le suivi de proximité des pôles ressources des circonscriptions (équipe de circonscription, référent ASH, RASED).

En 2020, comme en 2019, les résultats académiques sont au-dessus des résultats nationaux en français et au même niveau que les résultats nationaux en mathématiques. Les évaluations au CE1 montrent toutefois un recul quant à l'acquisition de la lecture liée au confinement de mars 2020. Ce constat a été pris en compte pour renforcer cet apprentissage au début de l'année scolaire 2020 pour les CE1.

Chaque année, grâce à l'exploitation des résultats des évaluations nationales CP et CE1, l'académie, les départements et les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré s'adaptent pour répondre aux besoins des élèves.

## — ÉVALUER LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS



L'École est le lieu privilégié d'acquisition et de maîtrise du savoir, des savoirs-faire et des compétences.

Conduire chaque élève à la réussite, permettre une meilleure insertion dans l'enseignement supérieur, le monde professionnel et la vie citoyenne, augmenter le sentiment de réussite collective et de bien-être des élèves, des personnels et des autres acteurs de la communauté éducative, tels sont les objectifs de l'École de la République.

Afin de les atteindre, la place et le rôle de l'établissement scolaire sont essentiels. Chaque école, collège, ou lycée est différent et propose, dans un cadre national, un contexte local d'éducation, d'enseignement et d'apprentissage qu'il est nécessaire d'analyser, d'évaluer, régulièrement pour :

- mieux comprendre son fonctionnement ;
- l'accompagner vers une meilleure réponse aux besoins des élèves ;
- encourager une mobilisation encore plus forte des énergies et des compétences des différents acteurs qui le composent ;
- dégager de nouvelles marges de manœuvre pour améliorer son action pédagogique et éducative ;
- mettre en évidence, mutualiser les pratiques innovantes, les initiatives, les points forts de l'établissement.

La France amorce depuis la rentrée scolaire 2020 la mise en œuvre à l'échelle nationale, de façon systématique et régulière, un dispositif d'évaluation des établissements scolaires qui porte sur quatre domaines : les apprentissages et le parcours des élèves, la vie et le bien-être de l'élève, le fonctionnement interne de l'établissement et l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Au cours de l'année 2020-2021, l'académie de Dijon a ainsi évalué 51 établissements sur 260 dans les quatre départements soit près de 20% des établissements.

Une évaluation comporte deux phases articulées : une auto-évaluation conduite par les acteurs de l'établissement et une évaluation externe par une équipe d'évaluateurs composée

d'inspecteurs, de chefs d'établissement et de cadres académiques ou départementaux.

La phase d'auto-évaluation consiste en une analyse globale de l'établissement et de son action pédagogique et éducative par les différents membres de la communauté éducative.

L'évaluation externe s'appuie sur l'auto-évaluation, la prolonge et débouche sur des perspectives : projet d'établissement et plan de formation.

### DÉROULEMENT D'UNE ÉVALUATION EXTERNE

- **Composition de l'équipe d'évaluateurs :**
  - entre quatre et sept membres
  - coordonnée par deux co-pilotes (un personnel de direction et un inspecteur)
  - principe inter-catégoriel
- **Temporalité resserrée :** 4 à 5 jours de présence en continu dans l'établissement
- **Une organisation type identique à tous les établissements :**
  - 2 à 3 jours de recueil de données : visites, observations dans et hors la classe, entretiens collectifs ou individuels
  - 1 jour d'analyse des données, de diagnostic ou d'hypothèses, de détermination des ressources et des contraintes de l'établissement, des forces et axes de progrès, des pistes de réflexion
  - ½ journée de restitution d'abord à l'équipe de direction puis à la communauté éducative avec une phase contradictoire

La première campagne d'évaluation des établissements a permis de dégager comme axes de force, un engagement des personnels, un climat scolaire globalement serein, une ouverture culturelle, des résultats aux examens satisfaisants et une bonne implication des partenaires et des collectivités. Comme points de progrès, il a été identifié la prise en compte de la diversité des élèves, la personnalisation des parcours des élèves, l'autonomie des élèves dans leurs apprentissages et la valorisation interne et externe des actions pédagogiques des établissements.

À partir de la rentrée 2021, les écoles et les établissements privés sous contrat sont également concernés par la démarche d'évaluation.

## — LUTTE CONTRE DÉCROCHAGE ET PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

L'accompagnement est le principal ressort de la lutte contre le décrochage scolaire. Qu'il concerne l'élève, l'équipe éducative, l'établissement scolaire, c'est l'accompagnement et la qualité de celui-ci qui conditionnent l'action et la motivation pour réussir.

L'une des principales évolutions du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire est liée à l'obligation de formation des 16-18 ans. Cette obligation repose elle aussi sur une proposition d'accompagnement et l'engagement dans un parcours qui en résulte.

Afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former intervient à l'issue de la scolarité obligatoire (16 ans) et est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans.

Est concerné tout mineur de 16 à 18 ans :

- en situation de décrochage scolaire
- diplômé ou non et qui n'est ni en emploi, ni en éducation, ni en formation

Le dispositif de la **mission de lutte contre le décrochage scolaire** (MLDS) permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion.

La MLDS coopère ainsi avec l'ensemble des partenaires des domaines de l'éducation, de la formation, de l'apprentissage, du service public de l'emploi, du service civique, ainsi qu'avec les représentants des collectivités pour mettre en commun leurs solutions et assurer un suivi de qualité pour chaque jeune.

Perspectives 2021/2022 : développer les parcours hybrides entre établissements scolaires et organismes de formation. Proposer des solutions combinatoires (services civiques alternés) et les clauses sociales formation, qui permettent d'offrir des parcours en entreprise à de jeunes décrocheurs.

Cette offre viendra enrichir le réseau FOQUALE, la fabrique à solutions de l'éducation nationale.



#1jeune1solution

### **SIMULATEUR D'AIDES #1JEUNE1SOLUTION**

Culture, emploi, logement, santé... Toutes les aides pour les moins de 30 ans maintenant accessibles en quelques clics. Découvrez notre simulateur et toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Trouvez rapidement les aides sur :  
<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides>

## – DEVOIRS FAITS : UN DISPOSITIF AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

### Le dispositif Devoirs faits

Mesure essentielle pour la réussite des collégiens, le dispositif Devoirs faits offre un service gratuit d'accompagnement aux devoirs. Proposé dans tous les collèges de l'académie, il contribue à renforcer l'aide apportée à chaque enfant au service de l'égalité des chances.

En complément des cours dispensés et en appui aux familles, le dispositif Devoirs faits propose un soutien aux apprentissages dans toutes les disciplines.

Les séances sont des temps dédiés pour :

- apprendre à organiser son travail personnel
- revoir ce qui a été fait en classe
- avancer dans la réalisation de ses devoirs
- recevoir aides, conseils, méthodes complémentaires

### Point d'étape :

Une mobilisation des collègues renforcée :

- 31,9% des collégiens de l'académie de Dijon bénéficient du dispositif Devoirs faits, légèrement au-dessus de la moyenne nationale ;
- Le nombre d'heures hebdomadaires proposées à chaque élève augmente sensiblement : de 2 heures en 2019, ce sont aujourd'hui 2h30 hebdomadaires qui sont proposées à tous.
- La part des heures assurées par les enseignants progresse. 50% des heures sont assurées par des professeurs de l'établissement cette année.

Cet investissement témoigne d'un engagement fort de tous les acteurs pour accompagner les élèves au plus près de leurs besoins.

### Des séances à distance à la rentrée

Lors de la phase de continuité éducative et pédagogique, élèves et personnels ont gagné en compétences et mis en place des séquences d'enseignement innovantes : permanences téléphoniques, développement de l'utilisation de JULES, stratégies d'harmonisation et d'explicitation du travail en distanciel, repérage et suivi des élèves en difficulté au moyen d'outils numériques...

Il s'agit d'utiliser ces nouvelles compétences, notamment dans le domaine du numérique pédagogique, pour développer Devoirs faits à distance. Dans l'académie de Dijon, des séances seront organisées à la rentrée.

Les établissements volontaires pourront proposer, sur des créneaux définis (fin d'après-midi, mercredi, demi-journée vacante), un ou plusieurs temps d'accompagnement à distance en petit groupe avec un encadrant.

Ces temps de Devoirs faits à distance seront également l'occasion de renforcer le lien avec les familles (avec la possibilité pour elles d'y assister), d'inciter les élèves plus à l'aise avec le travail à distance à intégrer le dispositif ou de développer encore davantage les compétences numériques des élèves.



## – FOCUS CÔTE-D'OR

### CHARTRE DES DEVOIRS

#### Collège Jean-Philippe Rameau, Dijon

L'équipe éducative a construit une « charte des devoirs », commune à toutes les disciplines et partagées avec les familles et les élèves. Les devoirs en dehors de l'école sont parfois sources d'incompréhension et de découragement : que dois-je faire ? comment faire ? où trouver les éléments qui vont m'aider dans le cours ? que faire si je ne comprends pas ou si je ne sais pas faire ?

Le collège Rameau se mobilise pour favoriser le lien entre la classe et le hors la classe. Cette ressource a été sélectionnée par la Direction générale de l'enseignement scolaire pour être partagée au niveau national.

Exemple de Charte consultable sur la page Devoirs faits du site web académique : <https://www.ac-dijon.fr/devoirs-faits-122868>



— FOCUS  
SAÔNE-ET-LOIRE

**COLLÉGIENS ET ÉTUDIANTS TRAVAILLENT ENSEMBLE**

**Collège Les Épontots**

Dans le cadre du dispositif Devoirs faits et en lien avec Les cordées de la réussite, le collège Les Épontots a établi un partenariat avec l'IUT du Creusot, afin de faire bénéficier à ses élèves d'un tutorat par les étudiants du Creusot.

Depuis le mois de janvier 2021, plusieurs étudiants viennent tous les jeudis après-midi apporter leur soutien aux élèves dans la réalisation de leurs devoirs et l'apprentissage de leurs leçons. Ils leur fournissent également des conseils méthodologiques et aident les élèves de 3<sup>e</sup> à trouver leur future orientation. Cette collaboration a été très bénéfique pour les élèves et très appréciée par les étudiants. L'un d'entre eux a même souhaité venir deux fois par semaine, pour la fin de l'année scolaire. Ce partenariat est renouvelé pour la rentrée prochaine et une plus grande fréquence de leurs interventions est souhaitée à l'avenir.



© Marie Genel - MENJS

## — « ACCOMPAGNER POUR RÉUSSIR » : UN FOCUS SUR LE LIEN 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ND</sup> DEGRÉ AVEC L'ÉCOLE DU SOCLE (EDS)



### — FOCUS NIÈVRE

#### L'EDS de La Machine, ou comment construire une communauté de travail inter-degrés...

##### De la pédagogie à un projet de territoire rural

###### Constat :

- élèves issus du monde rural
- 60 % de CSP défavorisée dans la population scolaire accueillie
- baisse des effectifs dans les établissements
- points de fuite entre l'école et le collège vers des établissements situés à proximité
- difficulté scolaire prégnante
- orientation en 2<sup>nd</sup>e GT en décalage avec les résultats du DNB

1 école maternelle (4 classes)  
1 école élémentaire (7 classes)  
1 collège (14 enseignants)



###### Leviers :

- proximité des établissements du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré qui facilite les échanges
- la volonté des enseignants de construire une dynamique pédagogique pour assurer la réussite de tous les élèves
- la diversité de l'offre sportive et culturelle proposées par les différents partenaires
- des réflexions conjointes conduites sur le parcours éducatif et citoyens des élèves
- l'intérêt porté par les partenaires du projet
- l'engagement de la municipalité

3 400 habitants  
Ancienne cité minière

#### Zoom sur le lien 1<sup>er</sup> 2<sup>nd</sup> degré :

Pour construire des parcours fluides et sécurisés pour nos élèves, une **communauté de travail inter-degrés** a été instaurée : la **formation commune des enseignants** (de la petite section de maternelle à la 3<sup>e</sup>) sur des axes transversaux (littératie, oral...), puis sur des entrées disciplinaires, identifiées par les enseignants eux-mêmes (calcul mental, sciences, EPS...).

La confiance entre tous les acteurs a été gagnée lors de ces journées de formation commune, en reconnaissant la place particulière des directrices, du principal et en donnant de la souplesse dans l'organisation du temps de travail des enseignants.

Les temps de formation inter-degrés, les échanges de pratiques (les professeurs se sont observés dans leurs classes) et les interventions communes dans les classes, dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et de l'AP en 6<sup>e</sup> ont développé

l'inventivité des acteurs, en posant un regard positif et ambitieux sur la ruralité et ses élèves. L'équipe de pilotage a eu une place centrale en écoutant, observant et en étant à l'affût de toutes les pistes pour ouvrir les possibles. À ce stade, il s'agit maintenant de trouver des intersections entre instances 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré. C'est un des objectifs du projet de l'EDS 2021-2024.

Un **Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) inter-degrés** a été inauguré en mars 2021 : il se propose d'élaborer un projet cohérent tenant compte des spécificités et des problématiques du territoire de la maternelle à la fin du collège et de l'intégrer dans le projet d'école et d'établissement, qui prend en compte la continuité du parcours santé/citoyenneté de l'élève de la maternelle à la fin du collège.

Il a constitué une première étape vers la mise en place d'un pilotage commun de la maternelle au collège : le conseil École-collège en est devenu naturellement le cœur.

Il s'appuie sur les intersections entre instances 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :

- conseil d'école et conseil d'administration
- projet d'école et projet d'établissement
- conseil de maitres de cycle et conseil pédagogique

Ces intersections ont conduit, au printemps 2021, à l'écriture du nouveau projet de l'EDS pour 2021-2024, associant la maternelle, l'élémentaire et le collège, afin de poursuivre le parcours sécurisé de l'élève de La Machine.



*Enseignants maternelle, école élémentaire et collège de La Machine lors d'une journée de formation, 2020.*

## – LIEN 2<sup>ND</sup> DEGRÉ - ENSEIGNEMENT SUP : CORDÉES DE LA RÉUSSITE



Les cordées et les parcours d'excellence ont fusionné à la rentrée de septembre 2020 sous l'appellation Cordées de la réussite, renforçant ainsi davantage la portée du dispositif. Elles intègrent l'ensemble des réformes engagées : valorisation de toutes les voies, filières et modalités de formation, mise en œuvre d'un accompagnement à l'orientation renforcé, prise en compte de l'engagement des élèves dans le dossier Parcoursup...

Une cordée de la réussite repose sur un partenariat actif entre, d'une part, une « tête de cordée » et, d'autre part, des établissements de l'enseignement secondaire dits « encordés ». Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée « encordé » en faveur des élèves volontaires.

Les cordées ont pour objectif de créer un continuum d'accompagnement dès la classe de 4<sup>e</sup>, au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances.

Les actions proposées ont notamment vocation à favoriser une ouverture sociale et culturelle (prise de parole en public, développement de la confiance en soi, culture artistique et humaniste, activités sportives, colloques...). Elles visent également à faciliter l'accompagnement à l'orientation dans les établissements scolaires (découverte du monde professionnel et des métiers, visites de laboratoires, d'entreprises, découverte des formations de l'enseignement supérieur et de leurs débouchés, développement de l'élaboration du projet professionnel...). Les actions de tutorat, celles en lien avec le tissu associatif, celles favorisant les liaisons collèges / lycées / enseignement supérieur ont, elles aussi, trouvé toute leur place dans le dispositif.

Ainsi, la cordée permet de guider l'élève dans la construction de son parcours vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle. Elle favorise l'accès et la réussite à la poursuite d'études et renforce encore davantage l'ambition des élèves.

Dans l'académie de Dijon, 12 cordées en juin 2020 ; 23 en juin 2021.

En région académique, le nombre de cordées est passé de 18 en juin 2020 à 40 à la rentrée de septembre 2020.

Cela représente donc un **doublement du nombre de cordées** sur ce territoire. Leur développement s'est également fait en lien avec des établissements dépendant d'autres ministères. Au final, **128 établissements scolaires sont encordés pour l'académie de Dijon, et 211 pour l'ensemble de la région académique.**

Les collèges sont massivement engagés dans le dispositif et représentent à eux seuls près de trois quarts des établissements.

Le dispositif a été essentiellement développé pour les élèves scolarisés en REP, REP+ et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les élèves scolarisés en milieu rural ou rural isolé, les lycéens de la voie professionnelle sont parmi les publics cibles du dispositif et ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la construction des nouvelles cordées. La valorisation de la voie technologique est elle aussi un levier intégré dans le déploiement du dispositif.

Un nouvel appel à projet a été lancé pour cette nouvelle année scolaire sur l'ensemble de la région académique. Il permettra à la fois la création de nouvelles cordées et l'intégration d'autres établissements à des cordées déjà existantes. Une commission d'examen des projets se réunira le 1<sup>er</sup> octobre afin d'instruire l'ensemble des demandes.

**Parmi les temps forts de la prochaine année scolaire, la semaine nationale des cordées** qui se tiendra traditionnellement au cours de la troisième semaine de janvier. Cet événement sera l'occasion de mettre en exergue certaines actions emblématiques du plan de programmation.

## – INTERNATS D'EXCELLENCE : VIVRE SA SCOLARITÉ AUTREMENT – LA RÉUSSITE POUR TOUS COMME AMBITION

En novembre 2020, le ministre a déployé une campagne de labellisation « **internat du XXI<sup>e</sup> siècle – internat d'excellence** ».

L'objectif est de revitaliser et de bâtir un nouveau modèle d'internat assurant la continuité du service public et l'égal accès à une école de qualité.

Ancré dans les dynamiques territoriales, les internats d'excellence sont des leviers pour les zones urbaines plus ou moins défavorisées mais également pour les zones rurales. Véritable lieu de vie, l'internat d'excellence assure la **réussite scolaire et éducative** de tous ceux qui y sont accueillis en étoffant l'**accompagnement pédagogique**, en renforçant le suivi des enseignements, en enrichissant l'offre culturelle et de loisirs.

Le label peut prendre trois formes :

### Les internats d'excellence

- accueillent les élèves issus de milieux socialement et financièrement défavorisés et motivés pour le projet de l'internat,
- offrent un cadre d'apprentissage personnalisé et renforcé au service de la réussite de chaque élève.

### Les résidences thématiques :

- résidence Médicis (culturelle et artistique)
- résidence Olympique (sport)
- résidence Digitale
- résidence Monde (internationale)
- résidence Nature (ouverture écologique)
- résidence Sciences
- résidence Métiers

### Les internats du Pro

Un épicerie de la vie du lycée professionnel et du Campus des métiers et des qualifications. Pour être labellisés, les dossiers de candidatures de ces internats doivent décliner les éléments suivants :

- développer un projet éducatif et pédagogique renforcé
- mettre en place un pilotage et un management efficient et des équipes dédiées, formées aux métiers de l'internat
- développer une politique de recrutement des élèves (académique et d'établissement) adaptée, définie et partagée
- s'appuyer sur un ancrage territorial affirmé
- proposer des conditions et des modalités d'hébergement attractives et sécurisantes



## – FOCUS ACADÉMIE DE DIJON

Pour la première campagne de 2020, l'académie a présenté deux dossiers de candidature qui concernaient les projets pour lesquels les collectivités de rattachement demandaient un co-financement dans le cadre du plan de relance.

Ces deux dossiers ont été retenus et labellisés Internats d'excellence :

- Collège Louis Pasteur de Montbard (21) : création d'un internat. Ouverture rentrée 2024. Résidence Médicis.
- Collège Noël Berrier de Corbigny (58) : réhabilitation de son internat. Ré-ouverture rentrée 2022. Résidence Médicis.

Pour la seconde campagne d'avril 2021, qui concernaient les projets sans demande de financement plan de relance, l'académie de Dijon a présenté sept dossiers qui ont **tous été retenus avec une labellisation Internat d'excellence** effective dès la rentrée 2021 et pour au moins une durée de cinq ans :

- Lycée Le Castel - Dijon (21)
- Lycée Simone Weil - Dijon (21)  
Label : Résidences Médicis et Nature
- Lycée François Mitterrand - Château-Chinon (58)
- Cité scolaire de Digoin - Digoin (71) - (lycée C. Claudel et collège R. Semet).
- Lycée Henri Parriat - Montceau-les-Mines (71). Résidence Olympique
- Cité scolaire Henri Vincenot - Louhans (71) Résidence Médicis
- Cité scolaire Pierre Larousse - Toucy (89). Résidence Nature

Ces internats seront accompagnés et suivis par un comité de pilotage académique. Ces nouvelles labellisations permettront également de dynamiser et de conforter l'ensemble des internats du territoire académique à partir d'une mutualisation réciproque des bonnes pratiques, d'une offre de formation répondant aux problématiques et aux besoins des internats et d'un travail collaboratif avec les collectivités de rattachement.

<https://www.ac-dijon.fr/InternatExcellence>

## – ACCROÎTRE LA PLACE DU SPORT À L'ÉCOLE - DE NOUVEAUX DISPOSITIFS ET ENSEIGNEMENTS

### L'enseignement de spécialité « éducation physique – pratiques et culture sportives » (EPPCS) dans la voie générale au lycée

Proposée aux élèves de classe de première de la voie générale à la rentrée scolaire 2021, cette nouvelle spécialité intègre, en plus des enseignements en EPS, d'autres champs disciplinaires (sciences, humanités...) en associant apports pratiques et contenus théoriques.

#### L'EPPCS au lycée c'est :

4 h / semaine en 1<sup>re</sup>  
6 h / semaine en Tle

**4 axes de compétences :** pratique (développer ses capacités physiques, se renforcer, se dépasser...), analyse (organiser, concevoir, mobiliser, porter un regard critique...), communication (débatte, commenter, argumenter, convaincre...) et collaboration (s'entraider, progresser ensemble, intégrer un groupe...)

#### L'épreuve au bac c'est :

1 écrit de 3h30,  
1 pratique physique,  
1 entretien oral de 30 minutes (coef. 16)

**Les débouchés :** l'enseignement, l'animation, le coaching, la vente de matériel sportif, la santé, le tourisme...

#### Dans quels lycées à la rentrée 2021 ?

Émiland Gauthey, Chalon-su-Saône (71),  
Maurice Genevoix, Decize (58)

### L'unité facultative secteur sportif (UF2S) dans la voie pro :

**Description :** un parcours de formation renforcé pour proposer aux élèves de préparer à la fois le baccalauréat choisi et une partie du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) (niveau IV).

#### Pour qui ?

Des élèves volontaires, avec un niveau sportif satisfaisant.

#### Objectifs :

- permettre aux élèves une immersion dans tous les domaines rattachés au sport (technologie, commerce, sécurité, gestion d'évènements, de club...).
- apprendre à préparer, sécuriser, conduire un projet, un évènement.

Cinq bacs professionnels sont proposés avec cette option UF2S :

- Assistance à la gestion des organisations et leurs activités (AGOrA),
- Métiers du commerce et de la vente,
- Métiers de l'accueil,
- Métiers de la sécurité
- Animation enfance et personnes âgées (AEPA).

#### Où ?

Trois lycées de l'académie proposent cette unité :

- Simone Weil - Dijon (21)
- Pierre et Marie Curie - Sens (89)
- Saint-Joseph-La-Salle - Auxerre (89)

### Les sections d'excellence sportive

Les SES permettent d'approfondir un sport de prédilection.

#### Pour qui ?

Destinées aux élèves sportifs ayant les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accession au haut niveau.

Une liste des élèves retenus établie par les fédérations sportives ou leurs ligues régionales (selon niveau et résultats sportifs, motivation, dossier scolaire, etc...)



## – FOCUS

### ACADÉMIE DE DIJON

#### 10 SECTIONS D'EXCELLENCE SPORTIVE DANS L'ACADÉMIE

Côte-d'Or : collège Les Lentillères (football), collège Marcelle-Pardé (handball), lycée Jean-Marc-Boivin (natation) et lycée Hippolyte-Fontaine (rugby)

- Nièvre : lycée Romain-Rolland (handball)
- Saône-et-Loire : lycée Émiland Gauthey (natation et basket Ball) et lycée Lamartine (basket ball)
- Yonne : lycée Joseph Fourier (canoë-kayak et football masculin)

Le dispositif sera complété dans les années prochaines avec de nouvelles sections d'excellence sportive offrant une plus grande représentativité des sports, un égal accès aux filles et aux garçons et une continuité des parcours collège - lycée sur un territoire plus étendu.



## 6 - ACCOMPAGNER TOUS LES TERRITOIRES DE L'ACADÉMIE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Une politique éducative se décline et s'adapte à la diversité des territoires. L'académie est ainsi composée de 17 réseaux d'éducation et de formation, ce qui permet un accompagnement adapté au plus près des besoins de chaque territoire qu'il soit urbain ou rural.

Cet accompagnement de proximité se construit avec nos partenaires, les collectivités, les associations et les autres services de l'état sous la forme d'actions et de projets comme l'ENT ECLAT-BFC et les cités éducatives.

### — LE TRAVAIL EN RÉSEAUX D'ÉDUCATION : UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Depuis la rentrée 2019, l'académie de Dijon est constituée de réseaux d'éducation, d'abord 13 puis 15 et enfin 17 réseaux.

Les réseaux écoles - établissements constituent des entités territoriales pédagogiques qui s'appuient sur le parcours des élèves de la maternelle au baccalauréat.

Ils donnent aux élèves, à leur famille et aux enseignants une meilleure lisibilité des parcours possibles. Ils facilitent ainsi l'engagement des élèves, les rend plus mobiles et ambitieux. La mise en réseau permet aux écoles et aux établissements d'élaborer une stratégie pédagogique et éducative de proximité et de la mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations nationales et académiques et en relation étroite avec les partenaires locaux et les entreprises. Ils facilitent les continuités inter-cycles et inter-degrés, de même que le continuum bac - 5 / bac + 5, en articulation avec l'enseignement supérieur. Ils sont force de

proposition pour la formation des enseignants.

Les réseaux fonctionnent de manière autonome en suivant une logique de coopération et d'échanges professionnels. Ils sont animés par un inspecteur du 1<sup>er</sup> degré, un principal et un proviseur du réseau. Ces derniers valorisent le dépassement des frontières entre catégories professionnelles et entre degrés, favorisent l'intelligence collective et encouragent une dynamique de recherche et d'innovation.

L'académie se met au service des réseaux en établissant des fiches d'identité pour chaque réseau, en prévoyant un accompagnement de proximité par des inspecteurs référents de réseau et par des conseillers formation de réseau.

# Les 17 réseaux académiques



## — VERS DES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX DANS L'ACADÉMIE DE DIJON : COMMENT DÉVELOPPER L'AMBITION SCOLAIRE ET LA MOBILITÉ DES JEUNES DES ZONES RURALES ÉLOIGNÉES ?

« Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'est fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de justice sociale : tous les élèves doivent maîtriser les savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter et respecter autrui. Cette ambition forte repose sur la nécessité et l'urgence de réduire les inégalités scolaires, encore bien trop élevées en France [...]. Ces défis découlent directement des obstacles que les jeunes des zones rurales et des petites villes rencontrent au cours de leur parcours. L'assignation à résidence, l'autocensure, des opportunités réduites, le biais d'information ou encore la fracture digitale limitent trop souvent leurs aspirations et réduisent leur champ des possibles. ». Extraits de la lettre de mission adressée par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports à Salomé Berlioux, présidente de l'association Chemins d'avenir dans le cadre de sa mission Orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes, rapport remis au ministre le 5 mars 2020.

### Lignes de force du plan école et ruralité 2019-21



## — FOCUS ACADÉMIE DE DIJON

À son arrivée, la rectrice Nathalie Albert-Moretti a souhaité mettre en place un groupe de travail académique chargé de l'écriture du Plan académique École et ruralité.



Animé par deux référents académiques en lien avec les référents départementaux, le plan :

- accompagne les projets permettant une meilleure prise en compte des problématiques rurales : organisation du tissu scolaire, réussite, ambition, mobilité.
- organise Les Rendez-vous de la ruralité, une journée d'études annuelle pour enrichir la culture commune des cadres (apports scientifiques ; expériences menées dans

l'académie, en France, à l'étranger ; liens avec les acteurs et les partenaires...)

- soutient les projets expérimentaux liés à la ruralité tels que l'École du socle de La Machine (58) ou l'opération Campus connecté afin d'essaimer dans l'académie ;
- suit le déploiement des Cordées rurales de la réussite (organisation, formation, évaluation) en lien avec les DASEN, IEN-IO, référents Ruralité départementaux et réseaux ;
- développe le partenariat avec l'association Chemins d'avenir,
- abonde l'espace Ruralité du site académique afin de mutualiser, d'essaimer et de favoriser le partage d'une culture commune dans l'académie ;
- est force de proposition pour le plan académique de formation, en lien avec les DASEN.

### Perspectives 2021-22 : vers la dynamique des territoires éducatifs ruraux :

Afin de valoriser la démarche de projet telle qu'elle est présentée dans le dossier des Territoires éducatifs ruraux, l'académie sera force de propositions au national pour :

- renforcer la coopération entre École et acteurs locaux : illustration avec le 1<sup>er</sup> Rendez-vous de la ruralité, qui s'adressait à un public de cadres de l'EN et d'élus des territoires.
- garantir aux élèves un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir : EDS La Machine et le partenariat avec l'association Chemins d'avenir.
- renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels : stages de formation des professeurs néo-ruraux.

#### RÉFÉRENCES :

- <https://www.ac-dijon.fr/ecole-et-ruralite-124022>
- <https://www.education.gouv.fr/les-territoires-educatifs-ruraux-308601>
- <http://edumedia.ac-dijon.fr/tagsearch.php?tag=2019>
- <https://https://www.ac-dijon.fr/ecole-et-ruralite-124022>
- <https://www.cheminsdavenirs.fr>
- <https://www.ac-dijon.fr/comment-agir-124034>



– FOCUS  
RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**L'ENT ÉCLAT-BFC au cœur des transformations numériques**



L'ENT ÉCLAT-BFC, en apportant les outils numériques adaptés aux besoins des enseignants, des élèves et des familles, dans le cadre de la continuité pédagogique, s'est inscrit comme un élément central de la transformation des usages. Il constitue aujourd'hui le socle de la pérennisation des acquis en matière d'évolution pédagogique.

Au cœur de l'écosystème numérique de tous les établissements de la région académique, l'environnement numérique de travail ÉCLAT-BFC a fait la démonstration au cours de la période de son efficacité en matière de transformation des usages.

Du primaire au second degré, ÉCLAT-BFC constitue une réponse adaptée aux besoins des enseignants, des élèves et des familles. Cahier de texte, partage de documents, outils de questions à choix multiples, lecture de vidéo, messagerie sont quelques unes des possibilités offertes par ÉCLAT-BFC pour développer une pédagogie enrichie, faciliter le travail à distance et fluidifier les échanges école-famille.

ÉCLAT-BFC assure un cadre de confiance en matière de données personnelles et garantit un égal accès au numérique pour tous. En cela, il contribue à lutter contre la fracture numérique et permet de pérenniser les acquis pédagogiques de la période récente.

<https://drne.region-academie-bourgogne-franche-comte.fr/eclat-bfc/>

– CITÉ ÉDUCATIVE

Le dispositif des Cités éducatives est né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Cette alliance éducative permet de mettre en synergie les actions au profit des élèves d'un territoire, avec plusieurs objectifs :

- conforter le rôle de l'école au travers d'actions coordonnées,
- organiser et promouvoir la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire,
- ouvrir le champ des possibles et aider les élèves à trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation.

**Mise en œuvre à Chenôve, seul REP+ de l'académie, cette alliance éducative permet :**

- d'améliorer la coordination entre les acteurs autour de l'école
- transmettre et faire vivre les valeurs et principes de la République
- contribuer à la continuité éducative dès le plus jeune âge
- soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants
- répondre aux besoins éducatifs, sociaux et culturels des enfants et des jeunes

**De nombreuses actions sont mises en œuvre pour accompagner cette démarche autour des thématiques suivantes :**

- le parcours de l'enfant à l'âge adulte (limiter le décrochage et les ruptures scolaires, favoriser l'insertion professionnelle)
- la promotion de la lecture
- l'éducation à la citoyenneté
- le bien-être pour tous
- le soutien à la fonction parentale
- l'éducation à la santé
- le développement des usages du numérique

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

- <https://www.citeseducatives.fr/>
- <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/cites-educatives>
- <https://www.citeseducatives.fr/la-boite-a-outils/ressources>

**TROIS ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES CITÉS ÉDUCATIVES :**

**Cycle d'ateliers philosophiques :**

- travailler sur la laïcité
- progresser sur le chemin de la compréhension
- s'initier à l'argumentation
- favoriser l'écoute et l'échange
- travailler sur l'image de soi

**Journée bien-être pour tous :**

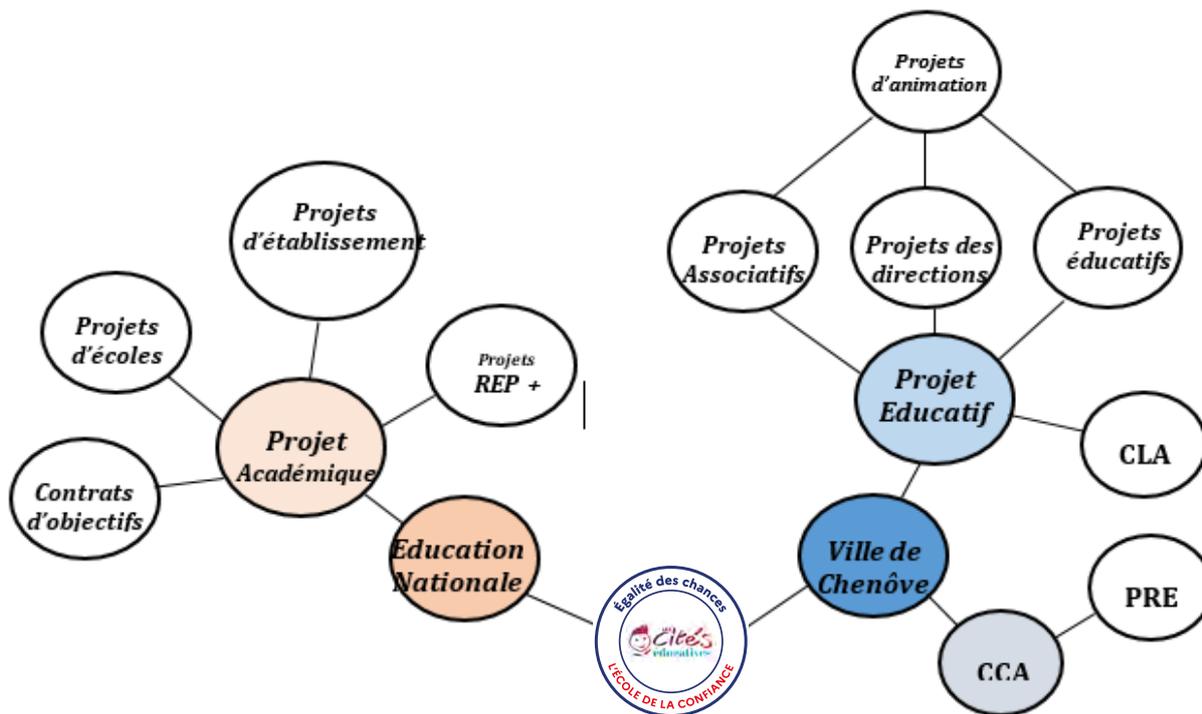
- journée de formation pour les enseignants
- conférences sur les compétences émotionnelles et sociales, pour une gestion des conflits de manière pacifique, vers un climat scolaire serein.
- régulation, sérénité, énergie, vivre ensemble, verbalisation

**Petits déjeuners à l'école :**

- un petit déjeuner gratuit, équilibré, écoresponsable, composé de produits de saison et proposé à tous les enfants de la cité éducative.
- une expérimentation de 2 jours en période et trois semaines filées dans l'année par groupe scolaire
- à partir de 8 h 15, dans chaque restaurant scolaire, accompagné conjointement par des personnels municipaux et des enseignants.
- toute l'année, des projets éducatifs et pédagogiques autour de l'éducation à l'alimentation et au goût.

L'ensemble des actions sont évaluées avec notre partenaire Trajectoires ressources (<https://ressources-ville.org>) : objectifs atteints, reconduction, amendement ou non reconduction, gain en efficience et en efficacité.

**Une synergie de chaque instant :**





## 7 - OUVERTURE CULTURELLE ET INTERNATIONALE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Les écarts culturels à l'école entre élèves de milieux sociaux différents sont des facteurs d'inégalité en terme de réussite scolaire. L'école doit-elle jouer un rôle actif en permettant à chaque élève de bénéficier du même bagage culturel et de la même ouverture sur le monde.

Parce qu'ils œuvrent à l'émancipation de chacun, la culture, les arts, leurs pratiques, l'ouverture internationale sont indispensables à l'exigence républicaine de lutte contre les inégalités. Dès 2017, des moyens nouveaux ont été déployés pour que chaque enfant bénéficie d'un parcours artistique et culturel de qualité pendant sa scolarité.

La présidence du Conseil de l'Union européenne (PFUE), assurée par la France du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022, inscrira l'année scolaire 2021-2022 aux couleurs de l'Europe.

Dans notre académie, la dynamique engagée en matière d'ouverture internationale des écoles et établissements scolaires y trouvera un souffle supplémentaire et des axes de travail nouveaux.



— FOCUS  
RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### — LES TEMPS FORTS DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) EN 2021/2022

Malgré la fermeture des établissements culturels durant une longue partie de l'année scolaire 2020-21, les élèves ont continué à bénéficier de la présence des artistes qui ont pu mener avec eux la très grande majorité des projets EAC prévus.

La rentrée 2021 sera pleinement artistique et culturelle en région académique Bourgogne Franche-Comté avec, dès le mois de septembre, un programme particulièrement riche.

Premier rendez-vous avec l'EAC début septembre : la traditionnelle « rentrée en musique ». Les élèves seront ensuite invités vendredi 17 septembre à l'opération Levez les yeux qui, la veille des Journées européennes du Patrimoine, permettra aux classes de (re) découvrir le patrimoine de proximité.

Grâce au Plan de relance et en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), un « temps fort artistique de rentrée » sera proposé du 20 septembre au 1<sup>er</sup> octobre à une soixantaine d'écoles, collèges et lycées de la région académique qui bénéficieront chacun de plusieurs séances de représentations théâtrales ou de concerts avec des intervenants sélectionnés par la DRAC.

Ces propositions, au sein même des établissements scolaires, vont faire l'objet de multiples rencontres et pratiques artistiques et culturelles, fondements même de l'EAC.

Le 1<sup>er</sup> octobre se tiendra le 1<sup>er</sup> comité régional de l'éducation artistique et culturelle de Bourgogne-Franche-Comté. Ce comité permettra à l'ensemble des acteurs de l'EAC de se retrouver et d'échanger afin de parvenir en région académique à l'objectif national de 100 % d'élèves concernés par l'EAC.

## Pass Culture pour les élèves de la 4<sup>e</sup> à la terminale



### AUJOURD'HUI

Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans

Sur l'ensemble du territoire national

**300 €** à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

### À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022

Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4<sup>e</sup> à la terminale

**25 €** par an à partir de la 4<sup>e</sup> puis **50 €** par an pendant les années de lycée

### TROIS OBJECTIFS

**1** 100 % des élèves concernés

**2** Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels

**3** Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif

### LES ACTEURS

- Association avec le ministère de la Culture
- 1 référent culture par collège et par lycée
- L'outil Adage pour les professeurs pour géolocaliser les offres collectives pass Culture

### LE CALENDRIER

- **Octobre 2021**  
Phase de test de l'application dans les académies pilotes de Rennes et Versailles
- **Début 2022**  
Généralisation à toutes les académies



— FOCUS  
CÔTE-D'OR

**PROJET KALÉIDOSCOPE**

**Collège Clos de Pouilly, Dijon**

Initié et piloté par le collège Clos de Pouilly à Dijon, ce projet a été co-réalisé avec le collège REP Jean-Philippe Rameau à Dijon et avec le collège rural Lazare Carnot de Nolay en 2019-2020. L'Institut du monde arabe et l'association dijonnaise La 25<sup>ème</sup> heure en étaient les partenaires culturels.

Durant deux ans, le projet Kaléidoscope a permis à 150 élèves d'explorer la dimension historique des relations inter-culturelles, de la coexistence des 3 religions monothéistes, du racisme, de l'antisémitisme et des théories complotistes. Véritable parcours artistique et culturel conçu dans le respect de la laïcité, Kaléidoscope s'est fédéré autour d'un enseignement pluridisciplinaire.

Selon les établissements, des enseignants de Lettres, Mathématiques, Espagnol, Arts Plastiques, Histoire ou Théâtre ont montré l'interculturalité dans leur matière. Les quatre classes impliquées dans le projet ont partagé des résidences d'artistes, master class, ateliers pratiques à l'Institut du monde arabe, au Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme et avec le Centre de liaison de l'enseignement des médias d'information de Dijon. Ils ont abordé l'écriture journalistique et la vérification des sources pour réaliser leur propre journal en ligne. Lors de rencontres inter établissement, ils ont été initiés à la peinture, au street-art, à la lino-gravure, à l'écriture poétique, à la photographie et à l'art de la caricature. Leurs étroites collaborations avec les artistes Combo, Titus le Pèse-Nerf et avec le dessinateur Thibault Roy ont donné lieu à la réalisation d'une fresque kaléidoscopique, à un mur de portraits, à un livre d'artiste et à l'inscription de leur action dans le projet « Inside Out ».

Trois collèges ont ainsi osé partager et « apprendre autrement », pour que leurs élèves puissent devenir les acteurs responsables et éclairés de leur propre existence, dans le respect et la compréhension des principes fondamentaux de notre République. En 2020, le projet a reçu le label citoyen du Site-Mémorial du Camp des Milles, le prix académique VivaCité et le prix de l'Audace artistique et culturelle en 2021.



— L'OUVERTURE DE LA RÉGION  
ACADÉMIQUE SUR L'EUROPE ET LE  
MONDE

Notre système éducatif s'inscrit dans un contexte européen et international avec la volonté de préparer nos élèves à vivre et à travailler dans un monde qui change et évolue constamment. La mobilité et le plurilinguisme constituent des atouts majeurs pour nos élèves.

Cette dynamique est développée au sein de la région académique et dans les établissements scolaires. Elle est également favorisée par nos partenariats avec les collectivités territoriales et les associations. Elle constitue un véritable atout pour nos élèves, les confrontant à des cultures européennes ou internationales.



— FOCUS  
RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

### Les partenariats



La nouvelle programmation Erasmus + et l'obtention d'une accréditation, permettront à la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales (DRAREIC) de faire bénéficier de mobilités à travers l'Europe à 400 élèves de l'enseignement scolaire et à 450 élèves de l'enseignement et la formation professionnelle.

Grâce aux liens qui nous unissent avec le Land de Rhénanie Palatinat les programmes franco-allemand **Romain Roland et Anna Seghers** à destination des élèves de 3<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup>e permettent à environ 250 élèves chaque année de bénéficier d'une mobilité courte gratuite en réciprocité.

Des conventions avec les régions de Catalogne, Galice, la Rioja et les Asturies nous permettent également de faire bénéficier à nos élèves d'une mobilité plus longue en Espagne grâce au programme **Picasso Mob**.

### Développer les compétences numériques



De nombreux outils numériques permettent des échanges entre élèves de différents pays autour de sujets variés.

À titre d'exemple, l'action **eTwinning** permet de trouver des écoles et des établissements partenaires. **eTwinning** est une action européenne qui fait partie du programme Erasmus+, permettant de répondre à de nombreux objectifs : construire des projets collaboratifs en langues vivantes, développer les compétences en expressions écrite et orale, favoriser les échanges autour des thématiques liées à la culture, à la citoyenneté, développer les compétences numériques, partager des pratiques innovantes...

#### 44 pays participent au dispositif.

La communauté ainsi créée compte plus de 600 000 enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés confondus) dont plus de 50 000 en France. L'année passée la DRAREIC a recensé 27 projets qui ont reçu un **label de qualité européen** et 8 établissements qui ont obtenu le **Label eTwinning Schools**.

### Développer les compétences sociales et civiques

La confrontation à des cultures européennes ou internationales, à des modes de vie différents, invite nos élèves à s'interroger sur leurs propres référents culturels, sur les ressemblances et les écarts qui existent avec les pays partenaires, sur leurs droits et leurs devoirs. De l'école au lycée, sur l'ensemble des temps éducatifs, scolaire, périscolaire et extra-scolaire, le parcours citoyen participe ainsi à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. L'enjeu de ce parcours est de stimuler et de reconnaître l'implication des élèves dans des actions concrètes favorisant l'acquisition de l'autonomie, l'aptitude à comprendre le bien-fondé du principe de laïcité, le vivre ensemble, la capacité à reconnaître le pluralisme des opinions, le développement de l'estime de soi et du sentiment d'appartenance à la République.

### Europass : le passeport européen de compétences

Le passeport Europass a été adopté par le Conseil européen et le Parlement européen en 2005 dans 34 pays d'Europe. Il s'agit d'un portefeuille de compétences qui comprend cinq documents dont, notamment, l'Europass Mobilité qui consigne les savoirs et compétences acquis lors d'une mobilité d'études ou de stage en entreprise dans un autre pays européen. Il est délivré par tout établissement ou organisme désireux valoriser la qualité des parcours de mobilité de ses apprenants.

3.



**MOBILISER TOUS LES ACTEURS  
AUTOUR DE VALEURS COMMUNES**





## 8 - ENCOURAGER L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES ET DÉVELOPPER LEUR CITOYENNETÉ

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Au-delà des enseignements qu'ils reçoivent, les élèves peuvent participer de manière active à la vie de leur établissement. Ils disposent pour ce faire de plusieurs moyens d'expression et notamment celui de désigner des représentants qui participeront aux différentes instances : délégués, éco-délégués, délégués des conseils de vie collégienne et des conseils de vie lycéenne.

L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé pour partager une perception de l'établissement scolaire comme un espace de droits et d'écoute de la parole des élèves afin de favoriser leur engagement.

L'engagement dans des projets à dimension citoyenne dans et en dehors de l'École est un élément fondamental de l'apprentissage pratique de la citoyenneté.

### — DES ÉLÈVES ÉLUS AU COMITÉ ACADÉMIQUE DE VIE LYCÉENNE POUR L'ÉGALITÉ-MIXITÉ, LA RÉUSSITE, L'ORIENTATION

Élèves élus par leurs pairs, les représentants du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) entrent dans la deuxième année de leur mandat. Le travail entamé l'année dernière va se poursuivre.

Les thématiques qu'ils ont retenues sont la lutte contre toutes les formes de discriminations, pour l'égalité filles-garçons et le développement durable. Afin de mieux accompagner les éco-délégués, un flyer créé par les élèves élus sera mis à disposition de tous les établissements.

La lutte contre le harcèlement sera aussi l'une de leurs priorités, en lien direct avec la lutte contre les discriminations.

Leur projet phare : développer des cellules de veille et d'écoute liées aux discriminations sur le modèles des « Alliances ». Ils seront donc associés à l'observatoire de la haine anti LGBTQI+.

## – DES ELEVES INVESTIS DANS DES PROJETS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les élections des éco-délégués, systématiques en collège et lycée et fortement encouragées en CM1 et CM2, seront un moment fort en octobre.

Les écoles et établissements sont des lieux essentiels d'apprentissage de la vie en société, de la démocratie et de l'engagement pour l'intérêt commun. Les éco-délégués ont vocation à être force de proposition et d'implication dans les projets en faveur des enjeux écologiques et de développement durable. Ils sont également force de sensibilisation auprès de l'ensemble de leurs camarades. Leur formation et leur représentation dans les instances de l'établissement, mais aussi dans le comité de pilotage académique de l'EDD sont des éléments essentiels dans la culture partagée de l'éducation au développement durable.

Les référents EDD nommés dans chaque établissement courant 2020-2021 seront formés pour accompagner les éco-délégués, coordonner et proposer les projets et relayer les informations nationales et académiques auprès de leurs collègues.



## – FOCUS YONNE

### CITOYENNETÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### Reporters lycéens à la Cité scolaire du Parc des Chaumes Avallon

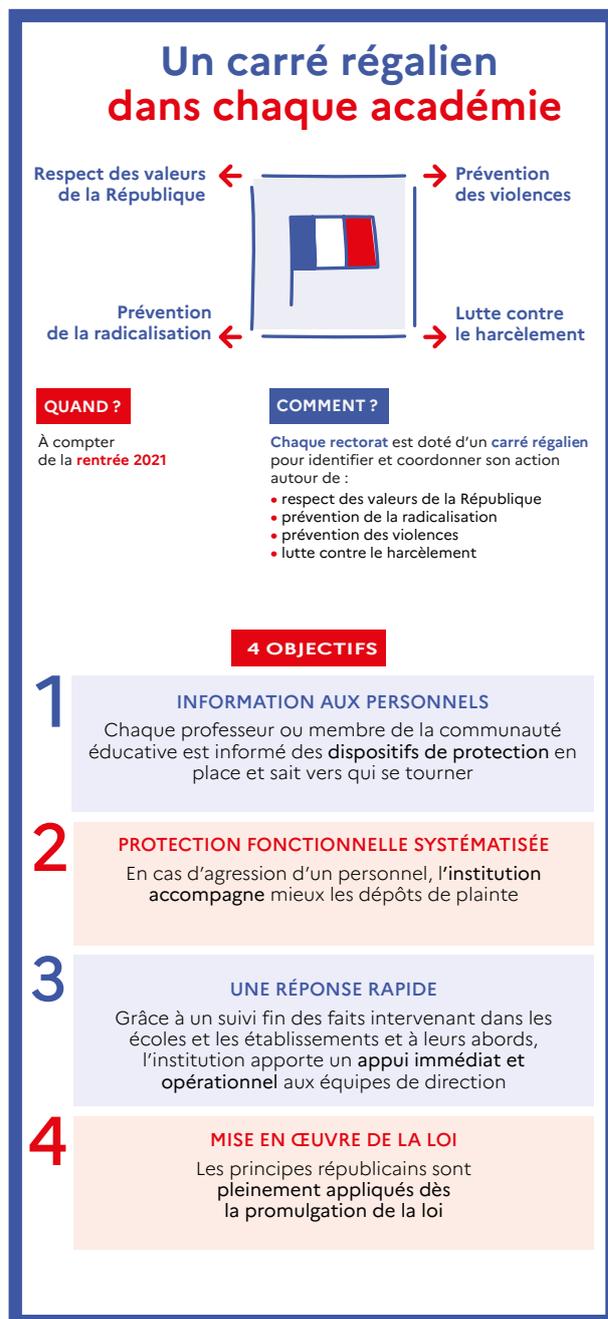
##### Objectif :

Projet transversal en lien avec les contenus d'enseignement. Les reportages mettent en valeur la démarche EDD de la cité scolaire qui vient d'obtenir la labellisation « Éco-lycéen ».

Les élèves et adultes de l'établissement sont tous investis dans la démarche éco-citoyenne. Réflexions, propositions des élèves porteurs de solutions, font l'objet d'une importante communication. La sensibilisation est au cœur du projet appelé « lycéens reporters ». Des podcasts sont créés, le blog du site web du lycée est alimenté et chaque action réalisée est chiffrée en termes d'économie d'énergie.

## – RENTRÉE 2021 : INSTITUTION D'UN « CARRÉ RÉGALIEN »

Dans chaque rectorat, une organisation des ressources est mise en place sous l'appellation de « carré régalien » pour améliorer la réponse publique dans quatre domaines stratégiques : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre les communautarismes, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement/cyberharcèlement. Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assurera un suivi attentif des signalements et apportera une réponse rapide à toute amorce de conflit.



## — L'EMI : POUR MIEUX CONNAITRE LE MONDE QUI NOUS ENTOURE, DÉVELOPPER SON ESPRIT CRITIQUE ET AGIR EN CITOYEN RESPONSABLE

L'Éducation aux médias et à l'information (EMI), pilotée au niveau académique par le Centre d'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), s'inscrit dans les questions vives de notre société. Comprendre les processus de désinformation et y faire face, apprendre à utiliser les réseaux sociaux de façon éthique et responsable, valoriser les engagements citoyens autour du développement durable ou de l'engagement à l'international... autant de thématiques au cœur de la formation du citoyen.

### Former, informer

Le Clemi propose chaque année aux enseignants une offre de formation diversifiée afin qu'ils puissent mettre à jour leur connaissance et ainsi proposer aux élèves des activités pédagogiques actualisées et pertinentes, en lien avec les nouvelles questions de société posées par les mutations médiatiques et numériques.

Cette année, le Clemi proposera aux enseignants du second degré des formations sur les usages et mésusages des réseaux sociaux, sur le fonctionnement du Big data et la captation des données personnelles, sur la réalité, les processus de désinformation et les théories complotistes. Les différentes techniques et modalités de médiatisation des projets de développement durable seront également abordées.

### Engager les élèves dans des projets EMI

Développer l'EMI, c'est aussi impliquer les élèves dans des projets pédagogiques engageants ; des projets qui leur permettent de mieux comprendre le monde des médias et développer leur esprit critique en réalisant eux-mêmes des productions médiatiques valorisantes. Ainsi depuis de nombreuses années sont proposés aux équipes pédagogiques volontaires :

- des concours Médias,
- des rencontres avec des professionnels : journalistes, dessinateurs, photographes de presse...
- un dispositif Classes médias dans chaque département..

## DES CLASSES MÉDIA

### Pour quoi faire ?

Devenir journaliste en herbe durant une année scolaire en réalisant des reportages et interviews publiés dans les médias locaux voici ce que propose ce projet qui se déroule de septembre à mars.

### Comment ça se passe ?

Les élèves impliqués dans ce projet découvrent dans un 1<sup>er</sup> temps le monde médiatique : pluralité des lignes éditoriales, diversité des médias, différence entre information et désinformation...

### Avec qui ?

La rencontre avec des professionnels des médias : journalistes, dessinateurs, photographes de presse leurs permettent de découvrir de nouveaux métiers et de se familiariser avec les différentes techniques journalistiques : choix d'un sujet, d'un angle, règles d'écriture journalistique.

### Pour quel résultat ?

Après le choix d'une thématique les élèves réalisent des interviews, des reportages auprès d'acteurs locaux : associations, personnalités, entreprises... et rédigent leurs articles qui seront publiés en mars lors de la Semaine de la presse et des Médias à l'École, dans les médias locaux partenaires.



## – CITOYENNETÉ : CLASSES DÉFENSES ET SÉCURITÉ GLOBALE

Des classes de défense et de sécurité globale pour former les citoyens de demain.

Une classe de défense et de sécurité globale réunit des élèves de collège de lycée autour d'un projet pédagogique et éducatif en partenariat avec une unité militaire. Les élèves sont accompagnés par des professeurs volontaires pour contribuer à l'acquisition de connaissances et de compétences dans une approche concrète, complémentaire et transversale, grâce à la rencontre avec des militaires, d'active ou de réserve, qui incarnent l'engagement et les valeurs citoyennes.

C'est l'occasion pour les élèves, de partager une expérience riche et constructive dans laquelle ils peuvent s'identifier, avec un enjeu de société essentiel : former les citoyens de demain.



Ces classes recouvrent l'ensemble des parcours éducatifs :

- le parcours citoyen (transmettre les valeurs et les principes de la République, développer les compétences sociales et civiques, l'esprit d'engagement et d'initiative, les valeurs collectives, l'entraide et la solidarité, sensibiliser au travail de mémoire, faire connaître le rôle de l'armée dans la société, construire le lien armées-Nation / armées-jeunesse)
- le parcours Avenir (faire découvrir les formations et la diversité des métiers des armées, les métiers en lien avec la défense et la sécurité, lutter contre les différents stéréotypes, contribuer à l'égalité filles-garçons)
- le parcours artistique et culturel (faire découvrir les lieux de mémoire, le patrimoine des armées, le patrimoine littéraire, cinématographique, musical et pictural en lien avec la défense et les armées)
- le parcours santé (faire découvrir le rôle des services de santé des armées, la médecine opérationnelle en OPEX, la prise en charge des blessés, le travail de résilience)



## — LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

La SNU a pour ambition de faire vivre les valeurs républicaines, renforcer la cohésion nationale, développer une culture de l'engagement et accompagner l'insertion sociales et professionnelle. La promotion 2021, qui s'adressait à tous les jeunes français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006, propose aux volontaires un séjour de cohésion et la réalisation d'une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre par une période d'engagement s'il le souhaite.

### Faire vivre les valeurs républicaines

Lors du séjour de cohésion, la promotion des valeurs républicaines est le fil rouge des activités. Ainsi, les symboles républicains et nationaux font partie intégrante de la vie quotidienne : lever des couleurs, Marseillaise chantée par tous... La fraternité est l'une des valeurs phare du séjour avec une multitude d'activités permettant la coopération et l'entraide. De plus, la vie collective permet de faire l'expérience d'une citoyenneté active, notamment au travers des conseils de maisonnées organisés par les tuteurs. Enfin, l'égalité entre les jeunes se traduit par le fait que chacun porte un uniforme, faisant ainsi disparaître toute discrimination vestimentaire et donc sociale.

### Renforcer la cohésion sociale

Le SNU permet à des jeunes d'horizons très différents de se rencontrer et de partager des moments forts. Issus de départements et de quartiers divers, de milieux urbains ou de milieux ruraux, certains de ces jeunes volontaires fréquentent un lycée professionnel, en CFA alors que d'autres sont en lycée général ou en voie de décrochage. Les chefs de centre ont fait en sorte de constituer des maisonnées très hétérogènes afin de favoriser la mixité des publics. Renforcer la cohésion sociale se traduit également au sein du recrutement des encadrants qui proviennent aussi bien de l'éducation nationale que de collectivités ou de structures privées. Enfin, la cohésion renvoie aux relations intergénérationnelles qui seront au cœur de certaines actions notamment lors des missions d'intérêt général dont une grande partie pourra se faire établissement public (scolaire, EHPAD ...)

### Développer une culture de l'engagement

Lors du séjour de cohésion, de nombreuses associations interviennent et permettent donc aux jeunes de comprendre comment ils peuvent s'engager pour une cause qui leur tient à cœur. La journée de l'engagement a été organisée le mercredi 30 juin pour les deux centres SNU de Saône-et-Loire et avait pour objectif de permettre aux jeunes de disposer d'opportunités

pour s'engager notamment lors de leur Mission d'intérêt général (MIG) à venir. Étaient présents les corps régaliens (police, gendarmerie, armées, pompiers), des associations caritatives comme le Secours populaire, les Restos du cœur, la Croix rouge ainsi que des associations sportives ou issues de l'éducation populaire.

### Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Lors du séjour de cohésion, les jeunes ont pu rencontrer des intervenants issus d'environnements très divers qui ont décrit le milieu professionnel dans lequel ils évoluent et les tâches qu'ils doivent effectuer. S'insérer socialement signifie aussi respecter les règles et les codes de l'entreprise : la ponctualité, la rigueur, la politesse, la persévérance. Le séjour de cohésion puis la mission d'intérêt général ont vocation à permettre aux jeunes de les mettre en pratique par des activités spécifiques et par des exigences diverses (extinction des feux, interdiction d'utiliser son portable, valorisation de l'entraide...). Les jeunes bénéficient également d'une sensibilisation à la sécurité routière où il est question de civisme et de respect du code de la route.

Le séjour de cohésion a permis aux jeunes volontaires de vivre ensemble pour s'ouvrir aux autres et aux valeurs d'entraide, de solidarité, d'engagement et de citoyenneté. Ils poursuivront leur parcours en réalisant la deuxième étape du SNU, la Mission d'intérêt général : période de mise en pratique de leur engagement dans une association, un corps en uniforme ou une collectivité, pour une durée de 84 heures.

### Bilan quantitatif pour les centres de l'académie :

- en Côte-d'Or, 114 volontaires accueillis au centre de Ménétreux-le-Pitois. Les jeunes venaient essentiellement du Doubs, du Jura, et de Haute-Saône.
- en Saône-et-Loire, 225 volontaires accueillis dans les centres de Fontaines et d'Autun. Les jeunes venaient essentiellement du Haut-Rhin, de Côte-d'Or, du Jura pour le centre de Fontaines, et des Ardennes, de Côte-d'Or et du Jura pour le centre d'Autun.
- dans la Nièvre, 120 volontaires accueillis au centre de Challuy. Les jeunes venaient essentiellement de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.
- dans l'Yonne, 100 volontaires accueillis au centre de Venoy. Les jeunes venaient essentiellement de Paris, de Moselle, de la Nièvre.



— FOCUS  
SAÔNE-ET-LOIRE

**SNU AUTUN**

L'autonomie des jeunes constitue l'un des axes majeurs du séjour de cohésion. Stimuler la curiosité, la participation, se sentir autorisé à intervenir, y compris dans le discours des adultes, lorsqu'on est confrontés par exemple à des discriminations, des injustices, des préjugés, sont autant d'objectifs portés par le SNU.





## 9 - L'ACADÉMIE S'ENGAGE AU SERVICE DE VALEURS FORTES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Travailler pour la mise en œuvre de la coéducation, lutter contre toute forme de discrimination, bannir le harcèlement scolaire de toutes les écoles et établissements, défendre et promouvoir les valeurs de la République ou encore se montrer responsable vis-à-vis des générations futures sont autant d'engagement que prend l'académie de Dijon vis-à-vis de ses acteurs et usagers. Sur toutes ces questions, des démarches volontaristes sont conduites en relai de politiques ou plans ministériels dédiés. Chaque acteur, à la place qui est sienne, participe du projet global qui résulte de ces engagements collectifs.

### — CONSTRUIRE UNE RELATION DE CONFIANCE DURABLE AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES ET METTRE EN ŒUVRE UNE COÉDUCATION RÉELLE

#### Des réunions régulières avec les fédérations

L'académie de Dijon mène une politique volontariste de dialogue et coopération avec les parents d'élèves. Les réunions de travail entre les représentants des parents d'élève, la rectrice et ses équipes sont très régulières. Lors de ces moments privilégiés de dialogue, des thématiques d'actualité sont abordées, mais également des questions diverses amenées par les parents d'élèves. Des relations de confiance se sont construites au fil du temps, nourries par des échanges de qualité dans lesquels les problématiques sont abordées librement et sans faux-semblants.

#### Une collaboration active des parents d'élèves à la vie de l'académie

Dans une volonté de maintenir une collaboration forte et durable, mais aussi de garantir une cohérence éducative, les parents d'élèves sont invités, bien au-delà des dispositions

réglementaires, à participer à de nombreux comités de pilotage et groupes de travail académiques.

#### Les parents sont invités à participer activement au quotidien des établissements

La coéducation est facilitée par la mise en place d'espace parents dans les établissements scolaires, la mise à disposition d'une mallette des parents, mais surtout par le dialogue régulier des représentants de parents d'élèves avec les équipes de direction, pédagogiques et éducatives des établissements.

Les échanges avec la référente académique, vers laquelle les représentants académiques et départementaux de parents d'élèves se tournent volontiers, permettent de réguler certaines situations complexes dans les établissements entre les personnels et les parents d'élèves.

#### De nouvelles modalités d'échange

La crise sanitaire, qui a fait entrer l'école au cœur même des familles, a modifié les liens entre l'école et les parents. Les nouvelles technologies se sont imposées dans l'ordinaire des

communications entre l'École et les parents, générant parfois difficultés et incompréhensions. Fort de ce constat, « le groupe académique pour le climat scolaire » mobilise un collectif apprenant composé de parents et de professionnels de l'éducation nationale afin de co-construire des outils permettant de renforcer et fluidifier la communication entre les partenaires de l'éducation.

### Une rencontre périodique en ligne avec les parents : les rendez-vous de l'inclusion

Souhaitant développer les interactions entre les acteurs, le groupe académique « École inclusive » de l'académie de Dijon a souhaité orienter son action vers l'organisation de rencontres virtuelles régulières entre parents et professionnels de l'éducation. Les sujets traités sont divers et concernent des sujets en lien direct avec les préoccupations quotidiennes de tous les acteurs de l'École inclusive.

Ces rendez-vous de l'inclusion s'inscrivent dans le cadre d'une politique volontariste de réponses aux questions que se posent les parents d'élèves

à besoins éducatifs particuliers mais également les enseignants et accompagnants AESH de ces mêmes élèves.

Les réunions virtuelles sont d'une durée d'une heure environ et sont organisées toutes les deux semaines depuis le mois de juin 2020.

Plus de 20 rencontres ont été organisées accueillant en moyenne une centaine de participants (parents d'élèves, enseignants, accompagnants, personnels de vie scolaire, partenaires de l'École) originaires de l'ensemble du territoire français, avec des connexions régulières de l'étranger (Belgique, Moyen Orient, pays africains), le principe étant de proposer des temps de paroles encadrés, étayés par des formateurs.

Tous les RDV de l'inclusion sont systématiquement enregistrés puis déposés sur un blog académique dédié aux travaux du groupe académique, rassemblant l'ensemble des ressources produites de façon à ce que chacun puisse disposer des échanges et des outils quand il le souhaite.



### Pour une rentrée pleinement inclusive :

**ÉCOLE INCLUSIVE** Information École inclusive  
**0 805 805 110** Numéro vert  
Un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap.

Des cellules d'écoute dédiées dans chaque département :

Côte-d'Or : 03 80 44 87 21

Nièvre : 03 80 44 87 58

Saône-et Loire : 03 80 44 87 71

Yonne : 03 80 44 87 89

## – LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'académie poursuit son engagement dans la lutte contre les discriminations. Il s'agit d'une priorité forte du ministère.

Travailler sur le respect des différences afin de permettre à tous les élèves de vivre sereinement leur scolarité est indissociable de toute action de transmission de savoirs. La prévention reste la clé pour faire prendre conscience à tous que nos différences sont notre force.

### Installation de l'observatoire de la haine anti LGBTIQ+



Selon le rapport 2021 de SOS homophobie : « Les violences en milieu scolaire se traduisent encore principalement par du rejet (73 %) et des insultes (56 %). Le harcèlement prend également une place importante et se manifeste dans 51 % des cas rapportés. Même si la majorité des agressions en milieu scolaire proviennent des élèves et des étudiants, 33 % d'entre elles émanent de l'équipe éducative (direction, corps enseignant ou personnel). »

#### Les 3 axes de l'observatoire :

**Informier et donner une visibilité à ce type de discriminations**

- systématiser la remontée des signalements concernant tous les types d'incident homophobe afin d'avoir une réelle vue d'ensemble de ce type de faits dans l'académie
- élaborer une charte de lutte contre les discriminations
- suivre les actions mises en place au CESC sur cette thématique
- évolution des référents égalité filles garçons qui deviennent référents égalité filles garçons et lutte contre les discriminations

#### Accompagner les victimes

Création dans chaque département d'une antenne départementale arc-en-ciel de l'éducation nationale, l'ADACEN, en lien avec les partenaires.

#### Objectifs :

- prendre en charge les victimes, adultes ou élèves (et leur parents) pour les accompagner

dans les démarches (écoute, suivi, si besoin dépôt de plainte...)

- réfléchir à la mise en place d'un protocole de prise en charge des adultes et des élèves en incluant l'établissement scolaire de l'incident
- Créer un numéro vert académique à l'instar du numéro vert « Non au harcèlement »
- former les personnels, les élèves et les parents
- encourager les établissements à demander des formations d'initiative locale afin de permettre la formation des personnels dans les établissements
- rendre obligatoire une séance annuelle des CVC et CVL sur cette thématique afin de généraliser la sensibilisation des élèves
- associer les fédérations des parents afin de sensibiliser les responsables légaux

L'observatoire sera installé le 27 septembre prochain.

## – STOPPER LE HARCELEMENT SCOLAIRE

Dans la phase 1 de la généralisation du programme pHARe (programme de la lutte contre le harcèlement à l'école) à la rentrée 2021, l'académie de Dijon assurera le déploiement des outils dédiés et de l'accompagnement dans un réseau d'établissements (écoles et collèges) par département. À la rentrée 2022, toutes les écoles et tous les collèges de l'académie seront concernés.

#### Les écoles et les établissements :

- s'engageront pour 2 ans à mettre en place ce programme ;
- constitueront une équipe ressource de 5 personnels (en circonscription pour les écoles) en charge de l'application du protocole. Celle-ci suivra la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront alors un protocole de traitement, présenté en comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) et au conseil de vie collégienne (CVC), puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration. Celui-ci sera ensuite explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- constitueront et formeront une équipe d'élèves-ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves) ;
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles ;
- participeront aux temps forts du programme (journée internationale de lutte contre le harcèlement, prix non au harcèlement, safer internet day...) ;
- organiseront 10 heures d'apprentissages annuelles pour les élèves du CP à la 3<sup>e</sup>.

# Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

## pHARe

### QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

### POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

### EN QUOI CONSISTE pHARe ?

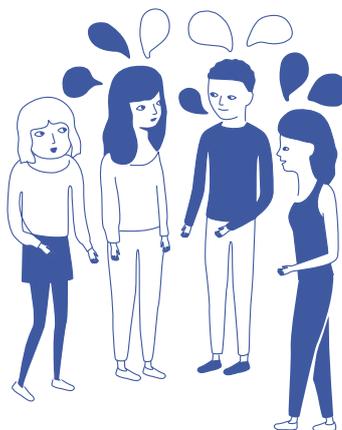
- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

### QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

### COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



### À QUOI S'ENGAGE

#### L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

#### Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

## – DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Sans l'éducation, la transmission des valeurs de la République ne peut être assurée. L'École y contribue et se mobilise aux côtés de ses partenaires pour les valeurs de la République. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté, culture de l'engagement et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au centre de cette mobilisation.

L'académie s'est engagée dans un plan de formation ambitieux afin que dans chaque établissement ou circonscription du premier degré soit identifiée et formée une personne ressource. Cette volonté de couvrir l'ensemble du territoire académique permet de garantir qu'aucune atteinte aux valeurs de la République ne reste sans réponse.

Précurseur dans la mise en œuvre du carré régalien, voulu par le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, notre académie a déjà refondu toute sa politique de communication et de soutien aux établissements et aux personnels.

L'équipe académique valeurs de la République s'est également élargie et compte désormais dans ses rangs 14 personnes (inspecteurs du premier et second degrés, chefs d'établissement, professeurs...).

### Les missions de Valeurs de la République :

- prévenir les atteintes à la laïcité, et plus globalement aux valeurs de la République, à travers la formation statutaire des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs
- soutenir les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et établissements
- valoriser les actions en faveur des valeurs de la République

## – VISER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les grandes questions de société relatives au climat, à la biodiversité et aux pandémies confirment la mission de l'École pour informer, documenter,

développer l'esprit critique et l'engagement des jeunes sur ces sujets cruciaux. L'Éducation au Développement Durable (EDD) joue plus que jamais un rôle essentiel dans la formation citoyenne des élèves, de l'école maternelle à la terminale. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Agenda 2030 des Nations Unies constituent la feuille de route internationale, nationale et académique.

### La labellisation E3D : un outil de valorisation et un guide d'action

Depuis la rentrée 2017, un processus de labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable) est proposé aux écoles et établissements. Celui-ci s'adosse aux 17 ODD et est nouvellement accessible également aux établissements relevant du ministère de l'Agriculture.

Porteur d'une démarche qualité, le label E3D reconnaît l'engagement dans un projet de développement durable fondé sur des actions éducatives et pédagogiques, une gestion durable de l'établissement, des actions de formation de tous les personnels et une ouverture sur l'extérieur grâce à des partenariats.

Il est désormais commun aux académies de Besançon et de Dijon, et converge avec un dispositif porté par la région Bourgogne Franche-Comté pour les lycées (label Éco-Lycée).

À ce jour, dans l'académie, 6 écoles, 16 collèges, 7 lycées et 1 cité scolaire sont labellisés au plus haut niveau : E3D niveau 3 « expert ».

Pour en savoir plus sur la démarche de labellisation et voir la carte interactive des écoles et établissements labellisés : <http://developpementdurable.ac-dijon.fr/spip.php?rubrique9>

### Des partenariats fructueux

Les ministères de l'Éducation nationale, de la Transition écologique, et de l'Agriculture, les collectivités territoriales, les services

déconcentrés de l'État comme la DREAL, les nombreuses associations nationales ou locales partenaires de l'académie mettent des ressources et des compétences à disposition de ce projet global d'éducation au développement durable. L'académie de Dijon continue de développer des partenariats et des synergies pour renforcer encore l'éducation au développement durable dans l'horizon 2030. Parmi ces partenaires, l'association Bourgogne Franche-Comté Nature, qui regroupe une vingtaine de structures (sociétés naturelles, associations, musées...) et compte une centaine d'experts, joue un rôle très actif depuis plusieurs années. Sa collaboration avec l'académie de

Dijon offre la possibilité d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques en ligne et permet d'élaborer la revue « Nature Junior », distribuée dans tous les établissements de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole de la région académique. Cet outil collaboratif vise à compléter les connaissances scientifiques des collégiens et lycéens sur le patrimoine naturel de notre région, sur les enjeux du climat et de la biodiversité, les structures, les formations et métiers en lien avec l'environnement.



## — FOCUS

### ACADÉMIE DE DIJON

#### LA FRESQUE DU CLIMAT

L'académie de Dijon est la première académie à avoir signé en mai dernier une convention de partenariat avec l'association La Fresque du Climat, déjà très active dans les universités et les grandes écoles. Ce partenariat se déploiera pleinement cette année scolaire 2021-2022. La Fresque du Climat propose des ateliers d'intelligence collective qui permettent de sensibiliser élèves et professeurs à la compréhension des phénomènes du changement climatique, et met à disposition du matériel pédagogique pour que des personnes formées animent à leur tour des ateliers. L'objectif cette année est de former les référents EDD des établissements et de continuer à proposer des ateliers aux élèves éco-délégués et aux éco-ambassadeurs.

<https://fresqueduclimat.org/>





# 10 - VALORISER LES INITIATIVES DES AGENTS, DÉVELOPPER LEURS COMPÉTENCES, LES ACCOMPAGNER DANS LEUR CARRIÈRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Dans l'ordinaire de leurs missions, les personnels de l'éducation nationale font preuve d'un engagement remarquable. Tous contribuent à ce que chaque élève, chaque enfant, chaque adolescent, chaque adulte en formation, quels que soient son milieu d'origine et son histoire de vie, apprenne et progresse vers un avenir épanouissant qu'il aura en grande partie choisi. Le contexte perturbé par la crise sanitaire a complexifié la relation pédagogique, au cœur de l'acte pédagogique. Il a toutefois aussi mis en lumière la réactivité et l'inventivité de tous pour que l'École poursuive son œuvre envers et contre tout.

Pour exercer leur métier avec efficacité, s'y épanouir et y révéler toutes leurs compétences, les agents de l'éducation nationale sont formés et accompagnés dans leur parcours de carrière. Les engagements forts du Grenelle de l'Éducation sont formalisés dans une feuille de route RH académique qui révélera ses premières actions dès la rentrée scolaire.

## — LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DANS L'ACADÉMIE DE DIJON : UN ENGAGEMENT SANS COMPTER DE TOUS LES ACTEURS POUR MAINTENIR LES APPRENTISSAGES

Depuis deux ans, les protocoles de continuité pédagogique ont été mis en œuvre pour répondre aux exigences imposées par le contexte sanitaire. Les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques de l'académie ont été pleinement mobilisés pour accompagner au mieux tous les élèves. L'objectif recherché était de maintenir un fonctionnement pédagogique le plus normal possible malgré les contraintes.

L'enjeu a été de ne rien céder à l'exigence de formation et de bonne conduite des apprentissages de tous les apprenants.

Mise en place dès le premier confinement, la cellule académique « continuité pédagogique » assure le lien entre les établissements et les instances académiques. Elle permet un partage d'informations entre les échelons local, académique et national et exerce une expertise technique et pédagogique qui lui permet d'apporter conseil et assistance aux établissements.

### Du point de vue pédagogique...

Tous les services déconcentrés ont montré leur professionnalisme pour que l'ensemble de l'institution poursuive ses missions sans heurt. À titre d'exemple, le service des examens et concours, la division des systèmes d'information, les établissements, les examinateurs ont été également particulièrement mobilisés pour rendre possible l'organisation de l'ensemble des épreuves. Les ajustements de dernière minute sont nombreux chaque année, c'est grâce au sérieux et à l'engagement de tous les acteurs que la session d'examen s'est déroulée dans les meilleures conditions.

### Penser l'enseignement à distance

Lors des phases en distanciel, la plateforme du CNED Ma classe à la maison a été largement mobilisée.

#### Répartition des comptes Ma classe à la maison dans l'académie de Dijon

Ac-Dijon	École	Collège	Lycée	Totaux
Elèves	2 132	33 203	39 245	74 580
Enseignants	1 526	2 842	3 253	7 621

### De nouveaux usages pédagogiques investis par les enseignants

La continuité pédagogique, dans son volet enseignement à distance, a initié et développé l'usage des outils numériques. Les enseignants, qui ont été nombreux à se saisir des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication ont développé de nouvelles habiletés. Ils ont, dans cette démarche, été accompagnés par la délégation régionale au numérique pour l'éducation (DRNE) et par Canopé.

Pour capitaliser ces compétences nouvelles et les projeter vers de nouveaux usages (accompagnement d'enfants malades, soutien scolaire dans le cadre d'une solution « e-devoirs faits », une prise de recul sur la pratique hybride est nécessaire. À cette fin, et pour accompagner l'appropriation des nouvelles ressources, de nombreux outils, supports de formation en webinaire, ont été mobilisés et restent accessibles pour l'ensemble des personnels. Le plan annuel de formation proposera, cette année encore, des actions centrées sur ces nouvelles modalités pédagogiques.

## — L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE, UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DE LA FORMATION DES PERSONNELS

La formation continue constitue un élément déterminant de l'approfondissement des compétences professionnelles des personnels.

Aussi, l'académie de Dijon fait le choix dès cette rentrée de répondre à une proposition du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, celle d'expérimenter la création d'une école académique de la formation continue.

Cette école va se structurer au fil de l'année. Incarnée par un lieu dédié et par un directeur, premier responsable de la formation continue dans l'académie, l'école académique de la formation continue aura pour mission de piloter l'ensemble des actions de formation portées par l'institution sur le périmètre académique et coordonner les activités en lien avec l'ensemble des partenaires (université, réseau Canopé, Inspé, etc). Son spectre d'intervention est très large puisqu'il intégrera la formation des professeurs des écoles, des professeurs du secondaire (titulaires et contractuels), des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des personnels Jeunesse et Sport ou encore de l'ensemble des personnels d'encadrement. Celle-ci sera également constituée d'un pôle innovation et expérimentation et assurera le lien avec la recherche. L'École inscrira ainsi son action dans une logique d'agrégation de l'offre et mobilisera l'ensemble des modalités de formation.

## — OSER L'ÉCOLE DEHORS, GRANDIR ET APPRENDRE À CIEL OUVERT, DE LA COUR DE RÉCRÉATION À LA FORÊT

La nature procure du plaisir, éveille les sens : un besoin essentiel et vital, pour les enfants comme pour les adultes.

Inspirée des pays de l'Europe du Nord, la pratique de la classe dehors répond à trois enjeux essentiels : un enjeu de santé publique, un enjeu éducatif et pédagogique, un enjeu environnemental et sociétal. Curieux et innovants, de nombreux enseignants se saisissent de la démarche pédagogique pour construire les apprentissages des élèves de manière dynamique et novatrice les compétences de leurs élèves.

Dans le département de la Côte-d'Or, on dénombre plus de cinquante écoles engagées dans cette pratique, de la toute petite section au CM2. Fruit d'un long travail de réflexion engagé dans le département, en étroite collaboration avec le centre départemental de ressources en sciences de Côte-d'Or, la mission maternelle, sous l'autorité la Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Côte-d'Or, propose, pour les enseignants du département, le projet départemental Oser l'école dehors, grandir et apprendre à ciel ouvert, de la cour de récréation à la forêt.

Cette démarche pédagogique vise un enjeu fondamental de l'école maternelle : « apprendre ensemble et vivre ensemble » et permet de faire vivre les valeurs de la République de l'école maternelle à l'école élémentaire.

### Les bénéfices de cette pratique pédagogique innovante

- s'appuie sur une pratique régulière dans un espace sauvage près de l'école, dans l'école, dans un jardin public, dans un petit coin boisé ou dans une forêt
- concerne tous les domaines d'apprentissage des programmes officiels
- permet à chaque enfant d'apprendre à son rythme, selon ses besoins, dans un environnement ressourçant et en sécurité
- favorise l'interdisciplinarité et développe les compétences socio émotionnelles, tisse des liens entre le « dedans » et « le dehors » et réciproquement
- s'appuie sur des expériences sensorielles et émotionnelles.
- développe l'expérience de l'esthétique
- développe le sens de l'engagement et sensibilise à l'éducation au développement durable en construisant les compétences essentielles à la formation de l'éco-citoyen de demain.

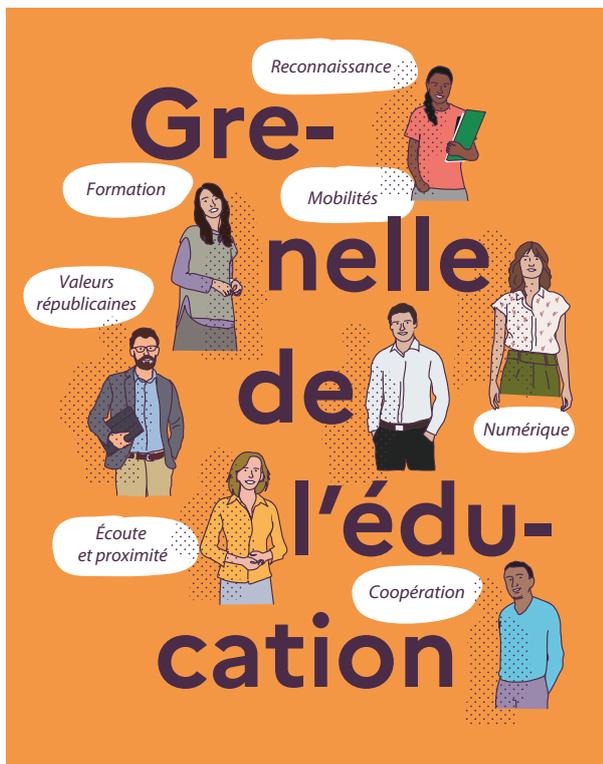
Oser l'école dehors, oser cheminer avec les élèves, du « dedans au dehors » et inversement, l'école dehors et l'apprentissage des savoirs fondamentaux s'ancrent dans l'éducation à l'environnement plus que jamais essentielle.





## – MIEUX ACCOMPAGNER TOUS LES PERSONNELS

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a annoncé, à l'issue des travaux du Grenelle de l'éducation, douze grands engagements qui marquent l'évolution souhaitée quant à la gestion des ressources humaines au sein de l'éducation nationale.



- Mesure 7 : dans le 1<sup>er</sup> degré, « donner le pouvoir d'agir aux équipes éducatives » grâce à « une direction d'école consolidée »
- Mesure 8 : dans le 2<sup>nd</sup> degré, « donner plus d'autonomie aux équipes » pour « développer leurs projets »
- Offrir un service public de l'éducation nationale de grande qualité pour la satisfaction et le bien-être des personnels, des élèves et de leurs familles
  - Mesure 9 : « partager avec tous les personnes les évolutions du pouvoir d'achat et du bien-être au travail »
  - Mesure 10 : « gérer les ressources humaines au plus près des territoires » via les feuilles de route RH académiques
  - Mesure 11 : « assurer une continuité pédagogique efficace »
  - Mesure 12 : « faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante »

### Les grands axes de la feuille de route RH académique

Pour que les mesures du Grenelle de l'éducation se concrétisent au plus près du terrain, l'académie de Dijon a construit sa propre feuille de route RH. Ce plan d'actions dans les territoires décline des réponses précises et complètes pour mieux informer, écouter, orienter et répondre aux personnels. **Objectifs : améliorer concrètement les conditions de travail et le bien-être des personnels.**

### Trois objectifs, douze engagements :

- travailler à une plus grande personnalisation de l'accompagnement, du projet professionnel et de la relation à l'institution
  - Mesure 1 : « mieux reconnaître financièrement l'engagement des personnels »
  - Mesure 2 : « donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et ses souhaits »
  - Mesure 3 : « permettre à chacun d'être acteur de son parcours professionnel »
  - Mesure 4 : « personnaliser l'accompagnement des professeurs »
- mettre en place les moyens et les outils nécessaires pour aider les personnels à développer et à valoriser leur travail en équipe.
  - Mesure 5 : « bénéficier de nouveaux avantages sociaux »
  - Mesure 6 : « construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs »

### Les actions de la feuille de route déclinées selon trois axes majeurs

- **Communiquer : instaurer une relation plus directe avec chaque agent**  
Les actions de cet axe ont pour objectif d'améliorer la communication institutionnelle et de personnaliser les échanges avec l'ensemble des agents. Il s'agit notamment de rédiger les courriers et les notes de service selon un langage accessible à tout un chacun y compris sur les opérations les plus complexes. Par ailleurs une lettre d'information RH sera envoyée à échéance régulière aux personnels pour leur communiquer les informations relatives à l'actualité des ressources humaines. Cette lettre d'information sera déclinée de manière spécifique dans le 1<sup>er</sup> degré et le premier numéro sera publié en tout début d'année scolaire.
- **Accompagner les personnels dans le déroulement de leur carrière et la personnalisation de leurs parcours**  
Le but premier de cet axe concerne l'accompagnement des nouveaux arrivants en

veillant à leur communiquer toutes les informations utiles à leur bonne installation dans leurs nouvelles missions.

Les autres actions de cet axe concrétisent la poursuite de cet accompagnement tout au long de la carrière des agents comme par exemple la communication sur les dispositifs de soutien des projets individuels de mobilité et de reconversion déployés par les conseillers RH de proximité. Le déploiement en cours de la mission académique de l'encadrement constitue également un élément fort de cet axe et vise prioritairement à repérer et accompagner les potentiels vers nos métiers à responsabilité en leur offrant les outils nécessaires à cette évolution de carrière.

- **Coopérer : développer une culture commune RH académique**

Cet axe vise en premier lieu à promouvoir une gestion des ressources humaines qualitative et de proximité en professionnalisant encore davantage les différents acteurs mobilisés au plus près du lieu d'exercice des agents. Des actions de dématérialisation des processus RH qui peuvent l'être sont également prévues pour simplifier les démarches des personnels.

La qualité de vie au travail constitue également une des priorités de cette thématique avec différentes actions qui vont se déployer de manière progressive à compter de la rentrée 2021.



© Stéphanie Lacombe - MENJ/S



# 11 - UNE DÉMARCHE CONTINUE D'AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'éducation nationale est engagée dans une démarche d'amélioration continue
- Impliquer et accompagner les personnels administratifs et enseignants dans cette démarche, pour faire vivre et faire respecter les valeurs du service public d'éducation
- Garantir aux usagers la meilleure qualité de service au sein des structures de l'éducation nationale

## — LA DÉONTOLOGIE : PARTAGER ET RESPECTER LES VALEURS DU SERVICE PUBLIC

### Déontologie et personnels de l'éducation nationale.

Étymologiquement la déontologie est une « science du devoir ».

Aujourd'hui la déontologie des fonctionnaires, vue comme le fondement de la confiance entre les citoyens/usagers et l'administration, est à entendre au sens large (tous les agents publics y sont soumis.).

Les préoccupations déontologiques spécifiques au métier d'enseignants, apparaissent dès la création de l'école de la République. Ainsi, dans sa lettre aux instituteurs du 17 novembre 1883, Jules Ferry pose les premiers jalons de principes déontologiques en rappelant que le maître doit éviter dans son enseignement « tout ce qui

trahirait de sa part envers une opinion quelconque un manque de respect ou de réserve... Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience d'un enfant ».

Si le Statut général de la fonction publique, contenu dans la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, s'est longtemps limité à l'affirmation de quatre grandes obligations déontologiques : le devoir d'obéissance, la discrétion professionnelle, le secret professionnel et le devoir de consacrer l'intégralité de son activité professionnelle à son service, la loi n° 2016-488 du 20 avril 2016 va renforcer les liens entre le droit et la déontologie en réaffirmant un certain nombre de devoirs :

- devoir de dignité, impartialité, intégrité et probité.
- obligation de neutralité et respect du principe de laïcité
- égalité de traitement des personnes, respect de la liberté de conscience et de la dignité des personnes.

Enfin, il existe une obligation spécifique qui pèse sur les seuls agents du ministère de l'Éducation nationale, à savoir un devoir d'engagement et d'exemplarité prévu à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 relative à l'école de la confiance qui dispose que « l'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire ».

### **Former pour faire partager les valeurs du service public d'éducation**

La loi du 20 avril 2016, édicte également « qu'il appartient à tout chef de service de veiller au respect de ces principes (déontologiques) dans les services placés sous son autorité. »

### **Une première journée de sensibilisation aux principes déontologiques**

Le 24 mars 2021, les personnels d'encadrement de l'académie de Dijon ont pu bénéficier d'une journée de sensibilisation aux principes déontologiques inhérents à l'exercice d'une mission au sein de l'éducation nationale.

#### **Les objectifs de cette formation :**

- définir les enjeux et une approche méthodologique commune dépassant un cadre juridique normé
- préciser les principales notions et définitions à maîtriser
- prendre conscience de la difficulté d'application de principes identiques sur des champs professionnels différents
- accompagner la professionnalisation des cadres sur les questions « d'éthique de la responsabilité » (E. Aubin) afin de faire vivre, partager et respecter les valeurs du service public.

## – SERVICE PUBLIC + : LA RELATION À L'USAGER NOUVELLE DIMENSION

# SERVICES PUBLICS+

Les services publics s'engagent à respecter 9 engagements pour assurer aux usagers la meilleure qualité de service dans une démarche d'amélioration continue.

Le programme Services Publics + est le programme de l'amélioration continue des services publics centré sur l'expérience usager, pour des services publics plus proches, plus simples, plus efficaces.

Il est centré autour de 4 piliers : la « promesse » faite aux usagers, la « preuve » du respect de cette promesse, l'écoute des usagers, et l'amélioration continue à travers l'association des agents et des parties prenantes (usagers, élus, ...). La « promesse » s'incarne dans les nouveaux engagements des services publics, qui s'appuient sur les engagements Marianne préexistants. Ces nouveaux engagements ont été co-construits avec les réseaux et des usagers à l'automne 2019, suite à la décision du Comité interministériel à la transformation publique (CITP) de juin 2019.

### Neuf engagements pour des services publics plus proches, plus efficaces, plus simples

L'existence d'engagements communs à tous les services publics apporte davantage de lisibilité et de simplicité pour les usagers et une référence partagée pour tous les agents.

Cette « promesse » commune constitue le point de départ d'une démarche d'amélioration continue : les services publics tendent vers le respect de tous les engagements et pour cela identifient les actions à mener pour améliorer encore la qualité du service rendue.

Dans une logique de coresponsabilité, le programme associe des agents, des usagers et les parties prenantes à l'amélioration et la simplification du service public, qui constitue un « bien commun ».

Les nouveaux engagements visent à répondre aux attentes prioritaires des usagers : réactivité, facilité à joindre un agent, orientation vers le bon interlocuteur, service personnalisé, écoute et bienveillance, éco-responsabilité, ...

Rédigés du point de vue de l'utilisateur, ils intègrent les nombreuses avancées de la transformation publique dans le champ de la relation à l'utilisateur : la loi ESSOC avec le principe de bienveillance, le droit à l'erreur, l'engagement de transparence des résultats, le dispositif Voxusagers, ...

## Voxusagers, l'appli dédiée aux témoignages des usagers

Partagez votre expérience pour aider le service public à s'améliorer

Voxusagers est un dispositif de publication d'expériences usagers, créé en 2019 par la DITP, adapté au service public, déployé conformément à l'engagement n°7 des engagements Services Publics +.

Les usagers de partager leur « histoire », c'est-à-dire leur expérience avec un service accueillant du public (Caf, gendarmerie, service des impôts, rectorat...) par téléphone, sur Internet ou sur place à l'accueil.

**Objectif :** améliorer le service rendu et renforcer la confiance entre usagers et administrations.

Cette application, disponible depuis la nouvelle plateforme Services publics +, recueille les histoires des usagers de manière anonyme. Les usagers sont invités à témoigner de leurs démarches administratives, réussies ou à améliorer. Elles sont un indicateur essentiel dans la démarche continue d'amélioration de la qualité du service rendu dans les administrations. Toutes les expériences sont analysées. Si des améliorations possibles sont détectées, l'administration les met en œuvre et en informe l'utilisateur.

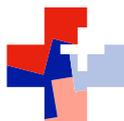
Les administrations, de leur côté, vont ainsi recueillir des informations du terrain et avoir connaissance des témoignages les concernant, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Voxusagers concerne l'ensemble des services recevant du public.

À ce jour, 3 489 expériences ont été publiées.

<https://www.plus.transformation.gouv.fr/voxusagers/>

## SERVICES PUBLICS+



## NOUS NOUS ENGAGEONS POUR AMÉLIORER LES SERVICES PUBLICS

CONNECTEZ-VOUS À [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)



### + PROCHES

- 1 Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec courtoisie et **bienveillance**, et dans les conditions prévues par la loi vous avez le droit à l'erreur
- 2 Nous sommes **joignables** par téléphone ou sur place et nous facilitons vos démarches en ligne
- 3 Vous bénéficiez d'un **accompagnement** adapté à votre situation personnelle

### + EFFICACES

- 4 Nous vous **orientons** vers la personne compétente pour traiter votre demande
- 5 Vous recevez une **réponse** à vos demandes dans les délais annoncés et vous êtes **informés** sur l'avancement de votre dossier
- 6 Vous avez accès à nos **résultats** de qualité de service

### + SIMPLES

- 7 Vos **avis** sont pris en compte pour améliorer et simplifier nos démarches
- 8 Nous développons en permanence **nos compétences** et nous **améliorons en continu**
- 9 Nous sommes **éco-responsables**

education.gouv.fr  
#rentree2021



### Contact presse

DELPHINE MAUERHAN  
Directrice de la communication  
Service communication  
06 46 84 04 79  
presse@ac-dijon.fr